

Rapport sur la gestion des risques climatiques d'après la ligne directrice B-15 du BSIF 2025

Notre approche de la gestion des risques et de la résilience climatiques



Avertissement concernant les énoncés prospectifs et autres sujets

Énoncés prospectifs

Certains énoncés du présent rapport constituent des énoncés prospectifs au sens de certaines lois sur les valeurs mobilières, y compris les règles d'exonération de la *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* des États-Unis et des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Ces énoncés se rapportent par exemple à nos stratégies, plans, activités, risques, occasions, objectifs (y compris nos objectifs de réduction des gaz à effet de serre [GES] intermédiaires et à long terme pour atteindre zéro émission nette et nos objectifs d'investissement durable), mesures, cibles, engagements et priorités liés à la durabilité et aux facteurs environnementaux (y compris le climat), sociaux et de gouvernance (facteurs ESG). Il s'agit d'énoncés de nature prévisionnelle ou dont la réalisation est tributaire, ou qui font mention, de conditions ou d'événements futurs (collectivement, nos « objectifs de durabilité ») et qui contiennent des mots ou expressions tels que « ambition », « aspirer à », « atteindre », « avoir l'intention de », « but », « chercher à », « cibler », « croire », « devrait », « estimer », « fera », « hypothèse », « initiatives », « objectif », « perspectives », « peut », « planifier », « prévoir », « projeter », « s'attendre à », « s'efforcer de », « stratégie », « viser », ou d'autres expressions semblables.

Les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport font état de nos attentes, estimations et prévisions actuelles en ce qui concerne des événements futurs, et non de faits passés, et ils pourraient changer. Ils ne constituent pas une garantie des résultats futurs. Ils mettent en cause des risques et des incertitudes et reposent sur des facteurs et des hypothèses clés dont la portée est difficile à prévoir. En particulier, en raison des limites et des incertitudes inhérentes à la science du climat, à l'analyse des risques et à la divulgation sur la durabilité et le climat, nous nous sommes basés sur une variété de pratiques du marché, de taxonomies, de méthodes, de critères et de normes, et avons fait des estimations et des hypothèses raisonnables, pour établir nos objectifs de durabilité. Toutefois, de nombreux facteurs difficiles à prévoir ou à prédire avec précision pourraient avoir une incidence sur notre capacité à maintenir ou à atteindre nos objectifs de durabilité ou à obtenir les résultats anticipés par ces énoncés prospectifs. Les facteurs et les hypothèses qui pourraient avoir une incidence sur les énoncés prospectifs du présent rapport comprennent : l'absence d'une taxonomie normalisée concernant les termes de durabilité (y compris leur signification et leur portée), la disponibilité de données complètes, comparables et

de grande qualité sur les émissions de GES, une participation active et constante des parties prenantes (entreprises, institutions financières et organisations gouvernementales et non gouvernementales), l'établissement et la réalisation de mesures et d'objectifs d'atténuation et d'adaptation climatique (y compris les objectifs intermédiaires et zéro émission nette) par les gouvernements et les entreprises, les hypothèses qui sous-tendent les scénarios de décarbonisation des tiers, la mise au point et le déploiement de nouvelles technologies et de solutions propres à l'industrie (y compris dans les secteurs présentant une plus grande résistance), l'évolution des points de vue sociaux et les attentes des parties prenantes concernant les thèmes de durabilité, la coopération internationale et l'établissement de normes, les changements dans l'approche ou le traitement gouvernemental, politique ou réglementaire sur le plan des déclarations, de la divulgation et des autres exigences en matière de durabilité, notre capacité à recueillir et à vérifier les données ainsi qu'à mettre en œuvre diverses initiatives (y compris les initiatives de décarbonisation) dans les délais prévus, et d'autres conditions et événements imprévus.

La signification et la portée des termes « durabilité », « zéro émission nette », « placements durables », « investissement durable », « ESG », « climatique », « décarbonisation » et « transition », ainsi que des termes, taxonomies, méthodes, critères et normes connexes, évoluent constamment. Par conséquent, notre utilisation de ces termes peut varier au fil du temps. Toute référence à ces termes dans le présent rapport renvoie à des critères définis à l'interne et non pas à des définitions réglementaires ou à des normes d'application volontaire pouvant exister pour un territoire donné.

► [Avertissement](#) ► [À propos de la Sun Life](#)

Les objectifs de durabilité décrits dans le présent rapport reposent sur les données scientifiques actuellement disponibles, ainsi que sur des hypothèses et estimations fondées sur des données internes et de tiers. Bien que nous croyions que ces sources sont fiables, nous n'avons pas vérifié ni évalué de façon indépendante toutes les hypothèses, estimations ou données sous-jacentes. Il nous est donc impossible d'en garantir l'exactitude. De plus, la qualité, l'uniformité et la fiabilité des données liées à nos objectifs de durabilité peuvent varier selon les secteurs, et dans certains cas, les données peuvent être inexistantes. Nous voulons souligner qu'il existe des limites et des incertitudes inhérentes aux données disponibles et aux méthodes utilisées qui peuvent avoir une incidence sur nos hypothèses et estimations sous-jacentes. Notre capacité à maintenir ou à réaliser nos objectifs de durabilité peut être compromise si ces hypothèses et estimations se révèlent inexactes, ou si les facteurs réglementaires, économiques et technologiques, ou d'autres facteurs externes nécessaires à l'atteinte de ces objectifs, n'évoluent pas comme prévu. Ces facteurs et les incertitudes qui y sont liées pourraient avoir une incidence significative sur notre capacité à atteindre nos objectifs de durabilité.

Nous prévoyons qu'il sera peut-être nécessaire de réviser nos objectifs de durabilité et les méthodes et scénarios que nous utilisons (notamment pour mesurer nos émissions de GES opérationnelles et financées) pour tenir compte de l'amélioration de la qualité des

données et des méthodes, de l'évolution des meilleures pratiques, des règlements, des normes et de la science, ainsi que des changements touchant nos pratiques ou stratégies d'affaires. De plus, la communication de nos progrès vers l'atteinte de nos objectifs de durabilité repose sur les pratiques du marché et sur divers cadres, méthodes, taxonomies, critères et autres normes externes qui peuvent changer au fil du temps (ou, dans certains cas, qui n'existent pas encore), entraînant la modification ou la reformulation de nos processus de divulgation et de nos résultats.

Dans le fonds général de la Sun Life, nous prenons en compte les risques financiers et autres risques significatifs, y compris ceux associés au climat, le but étant d'améliorer notre rendement ajusté au risque. Nous demandons à nos gestionnaires d'actifs d'intégrer dans notre processus de placement les facteurs de durabilité pertinents et significatifs, dans la mesure où cela est réalisable selon les différentes catégories d'actifs et stratégies de placement. Nos politiques, directives et stratégies de placement peuvent changer, et les risques climatiques ne sont qu'un des nombreux facteurs pouvant être pris en compte lorsque nous effectuons et gérons des placements. L'objectif de la Sun Life visant à réduire ses émissions nettes de GES à zéro d'ici 2050 pour ses placements n'inclut pas les placements des Clients tiers, qui sont gérés par nos sociétés de gestion d'actifs.

Pour atteindre nos objectifs de durabilité, nous pourrions être tenus, ou décider, d'acquérir des instruments relatifs au carbone et à l'énergie propre, comme des crédits de compensation ou d'élimination du carbone et des certificats d'énergie renouvelable. Comme ce marché est encore en développement, la disponibilité de ces instruments pourrait être limitée. Certains de ces instruments présentent aussi un risque d'invalidation ou d'annulation, et il n'y a aucune garantie quant au traitement de ces instruments dans l'avenir. De plus, d'éventuels changements dans les règlements et dans les normes pourraient avoir une incidence sur le marché des instruments du carbone et de l'énergie propre. La maturité, la liquidité et l'économie de ce marché pourraient rendre plus difficile l'atteinte de nos objectifs de durabilité.

Les autres facteurs pouvant causer des différences significatives entre les résultats réels et ceux exprimés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs du présent rapport comprennent ceux énoncés dans la [notice annuelle de la Financière Sun Life inc.](#) pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, sous la rubrique « Facteurs de risque », et d'autres facteurs décrits dans les états financiers annuels et intermédiaires de la Financière Sun Life inc., ainsi que dans les rapports de gestion et d'autres documents que nous déposons auprès des autorités canadiennes et américaines de réglementation des valeurs mobilières, lesquels peuvent être consultés sur les sites www.sedarplus.ca et www.sec.gov, respectivement.

Les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport sont présentés dans le but d'aider nos parties prenantes à comprendre comment nous prévoyons atteindre nos objectifs de durabilité. Ils pourraient ne pas convenir à d'autres fins. La Sun Life ne s'engage nullement à mettre à jour ni à réviser ces énoncés prospectifs pour tenir compte de circonstances ou d'événements postérieurs à la date du présent document ou par suite d'événements imprévus, à moins que la loi ne l'exige.

Autres avertissements

La production du présent rapport par la Sun Life ne constitue pas une exigence en vertu des lois sur les valeurs mobilières canadiennes ou américaines. Ce rapport vise plutôt à présenter des renseignements d'un point de vue différent et plus précis comparativement aux renseignements fournis en vertu de ces lois. Les renseignements contenus dans ce rapport ne doivent pas être considérés comme ayant nécessairement le même degré d'importance que ceux requis dans les documents exigés par ces lois. Ils ne doivent pas non plus être considérés comme étant intégrés par renvoi à ces documents. Le présent rapport est fourni uniquement à des fins informatives. Il ne vise pas à promouvoir, directement ou indirectement, des activités ou des intérêts commerciaux.

Les renseignements figurant dans ce rapport ne doivent en aucun cas tenir lieu de conseils précis d'ordre financier, fiscal, juridique ou comptable ni en matière d'assurance ou de placement. Ils ne doivent pas être considérés comme une source d'information à cet égard et ne constituent pas une offre d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ni de services d'assurance ou de placement. Ce rapport peut contenir des exemples de nos processus de recherche ESG internes et ne vise pas à représenter le rendement d'un produit ou d'une stratégie en particulier ni les modalités de placement d'un produit ou d'une stratégie en particulier à un moment donné.

Le lecteur est entièrement responsable de l'utilisation des renseignements contenus dans ce rapport. Ni la Sun Life ni ses sociétés affiliées ou leurs dirigeants, administrateurs, employés ou mandataires respectifs ne peuvent être tenus responsables de tout préjudice, direct ou indirect, lié à l'utilisation de ce rapport par le lecteur. Les adresses ou les hyperliens vers des sites Web de tiers contenus dans ce rapport sont fournis au lecteur à des fins de commodité. Le contenu de ces sites Web n'est en aucun cas intégré par renvoi à ce rapport. La Sun Life n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne ces sites Web ou leur contenu, ou les pertes ou les dommages découlant de leur utilisation. L'accès aux sites Web de tiers dont le lien figure dans le présent rapport est à vos propres risques et assujetti aux conditions d'utilisation de ces sites.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. (KPMG) a réalisé une mission d'assurance limitée pour les mesures des niveaux 1 et 2 et certaines mesures de niveau 3 visant nos émissions de GES déclarées dans ce rapport. Voir la section [Annexe > Assurance](#). Les autres renseignements contenus dans ce rapport qui ne sont pas indiqués par le symbole  n'ont pas été soumis à une mission d'assurance limitée indépendante.

À propos de la Sun Life

La Sun Life est une société de services financiers de premier plan à l'échelle internationale qui offre aux particuliers et aux institutions une gamme diversifiée de solutions dans les domaines de la gestion d'actifs et de patrimoine, de l'assurance et de la santé. Elle exerce ses activités au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Irlande, à Hong Kong, aux Philippines, au Japon, en Indonésie, en Inde, en Chine, en Australie, à Singapour, au Vietnam, en Malaisie et aux Bermudes.

Nous centrons notre stratégie d'affaires à long terme sur la gestion des risques et le développement de la résilience afin de pouvoir continuer d'honorer notre promesse d'aider les Clients et Clientes à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain.

Les risques climatiques – comme les répercussions financières des changements sur les marchés et des modifications de la réglementation, ainsi que les risques grandissants pour la santé associés aux phénomènes météorologiques extrêmes et aux facteurs environnementaux – sont intégrés dans notre approche de gestion des risques. Pour protéger notre entreprise et nos Clients et Clientes, nous tenons compte des grands risques liés au climat dans nos décisions d'investissement lorsqu'ils s'appliquent, analysons les tendances sanitaires et démographiques à long terme et ancrons la résilience climatique dans nos activités. Ces efforts, qui s'appuient sur nos assises solides d'entreprise fiable et bien gérée, nous aident à demeurer une organisation résiliente, visionnaire et bien placée pour servir ses Clients et Clientes.

Table des matières

Introduction

- À propos du rapport

Communication d'information en réaction à la ligne directrice B-15

• **Gouvernance**

- Conseil d'administration
- Gestion

• **Stratégie**

- Assurance-vie et assurance-santé
- Placements du fonds général
- Opérations

• **Gestion des risques**

- Détermination et évaluation
- Hiérarchisation
- Surveillance

• **Mesures et cibles**

- Émissions de gaz à effet de serre de l'entreprise
- Mesures du fonds général
- Mesures opérationnelles
- Indicateurs intersectoriels

• **Annexe**

- Index de la ligne directrice B-15 du BSIF
- Assurance

Introduction

À propos du rapport

Le présent rapport fournit des informations relatives au climat conformément aux attentes du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) du Canada dans sa ligne directrice B-15, Gestion des risques climatiques. Celle-ci énonce les attentes du BSIF quant à la gestion des risques climatiques par les institutions financières sous réglementation fédérale. Le rapport comprend des renseignements détaillés sur notre gouvernance, notre stratégie, notre gestion des risques et nos mesures en matière de climat. En annexe, nous fournissons un rapprochement avec les attentes quant à la communication de l'information financière liée au climat qui sont établies dans l'annexe 2-2 de la ligne directrice B-15 et applicables à la Sun Life à la fin de l'exercice financier 2025.

Nous avons obtenu une assurance limitée externe et indépendante pour nos émissions de gaz à effet de serre (GES) de niveau 1 et 2 et certaines émissions de niveau 3. Voir la section [Annexe > Assurance](#) ainsi que la [Méthodologie de déclaration des émissions de GES 2025](#) pour en savoir plus. Nous n'avons pas soumis l'ensemble du rapport à l'examen d'un organisme indépendant. Pour d'autres renseignements importants sur les données, mesures et énoncés prospectifs relatifs au climat, voir la section [Avertissement concernant les énoncés prospectifs et autres sujets](#).

Dans le présent rapport, les émissions désignent les émissions de GES, sauf indication contraire.

Portée et période de déclaration

Le présent rapport contient des renseignements sur la Financière Sun Life inc. et sur certaines de ses filiales, selon le cas et comme mentionné dans les présentes¹. Il couvre l'exercice financier du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025. Sauf indication contraire, tous les renseignements qu'il contient correspondent aux données au 31 décembre 2025 et pour l'exercice clos à cette date. Tous les montants sont indiqués en dollars canadiens, à moins d'indication contraire. Les termes « nous », « notre », « nos », « la compagnie » et « Sun Life » font référence à la Financière Sun Life inc. et, s'il y a lieu, à ses filiales en tant que propriétaires d'actifs et coentreprises. Le rapport ne comprend pas les approches de placement de nos gestionnaires d'actifs, qui ont d'abord une obligation fiduciaire envers leurs Clients et s'alignent sur les objectifs de ces derniers. Pour en savoir plus sur leurs approches de placement, consulter leurs sites Web respectifs.

¹ Les limites applicables aux fins de déclaration des émissions de GES englobent la Financière Sun Life inc. et ses filiales, coentreprises et entreprises associées. Voir la [Méthodologie de déclaration des émissions de GES 2025](#) et la section [Mesures et cibles](#) pour en savoir plus.

Communication d'information en réaction à la ligne directrice B-15

Gouvernance Conseil d'administration

Le conseil d'administration et certains de ses comités sont chargés de la surveillance finale de l'approche de la Sun Life à l'égard des questions climatiques. Le conseil d'administration utilise les rapports des présidents ou présidentes de ses comités ainsi que les présentations de la direction et de spécialistes externes afin de décider de la nature et de l'étendue de ses commentaires, et de questionner, conseiller et guider la haute direction quant à l'approche adoptée par l'entreprise pour la gestion des risques et des occasions liés au climat.

Le conseil ou l'un de ses comités aborde les sujets relatifs au climat lors des réunions trimestrielles, y compris la réunion stratégique annuelle du conseil. En 2025, les comités du conseil ont fait le point sur les sujets présentés dans le tableau à droite et l'ensemble des membres du conseil ont suivi une formation sur les risques physiques posés par les changements climatiques et les phénomènes météorologiques extrêmes.

En outre, le conseil a examiné et approuvé le plan stratégique de la Sun Life, qui comprend sa stratégie de durabilité. Au moment où les objectifs de réduction des émissions de GES liées aux opérations et au fonds général ont été établis, ils ont été présentés au conseil aux fins d'examen et de discussion.

Surveillance des questions climatiques par le conseil d'administration

Comité du conseil	Surveillance liée au climat	Sujets de discussion 2025
Comité de la gouvernance	- Assiste le conseil d'administration dans la surveillance des questions de durabilité, y compris celles relatives au climat. - Examine et approuve nos principes directeurs en matière de durabilité; surveille les progrès par rapport à notre stratégie et nos objectifs de durabilité; examine et approuve le rapport annuel sur la durabilité, le rapport sur la gestion des risques climatiques d'après la ligne directrice B-15 du BSIF et le plan annuel de la première directrice de la durabilité; et surveille l'élaboration et la mise en œuvre du plan de transition climatique de la Sun Life. - Examine toute question importante liée à la durabilité qui est soulevée par la direction pendant l'année, y compris les questions touchant le climat.	- Progression trimestrielle par rapport aux attentes relatives à la ligne directrice B-15 du BSIF - Progrès à l'interne et facteurs externes en matière de climat, au besoin
Comité d'examen des risques	Assiste le conseil d'administration dans la surveillance de la gestion des risques actuels et émergents à l'échelle de l'entreprise, ce qui peut englober les risques liés au climat et, de façon plus générale, à l'environnement. Lire le Rapport annuel 2025 pour obtenir des précisions sur notre approche de gestion des risques.	- Progression trimestrielle par rapport aux attentes relatives à la ligne directrice B-15 du BSIF - Évaluation de l'approche de gestion des risques climatiques et analyse de scénarios - Résultats de l'exercice normalisé d'analyse de scénarios climatiques (ENASC) du BSIF
Comité d'audit	- Examine l'information non financière qui doit être fournie dans les documents d'information financière de la Sun Life. - Exige de la direction qu'elle mette en place et maintienne les systèmes, les processus et les contrôles appropriés en matière de communication de l'information sur la durabilité; évalue l'efficacité de ces systèmes, processus et contrôles; et veille à ce que des mesures soient prises pour gérer tout manquement important. - Examine toute déclaration faite dans les rapports sur la durabilité de la Sun Life.	Formation sur les rapports et les contrôles de durabilité, y compris la comptabilité carbone

Chaque année, le comité de la gouvernance et le conseil d'administration déterminent les principales compétences et expériences qu'ils jugent nécessaires pour permettre au conseil de remplir ses responsabilités et d'être un atout pour la compagnie. Parmi celles-ci, on trouve l'expérience des questions de durabilité, comme les enjeux climatiques et environnementaux, les enjeux sociaux ou les principes et pratiques de gouvernance d'entreprise dans une organisation complexe et de taille considérable. Trois membres du conseil ont indiqué posséder une telle expérience.

Le conseil d'administration est par ailleurs chargé d'approuver les grandes transactions de fusion et d'acquisition, conformément aux principes directeurs pertinents de la Sun Life. Notre processus de contrôle diligent pour ces transactions majeures veille à ce que le conseil surveille les risques et les occasions liés au climat, s'il y a lieu. Les questions de durabilité, dont les

risques climatiques, sont évaluées lors de ce processus qui éclaire l'élaboration d'un dossier de décision. La première directrice de la durabilité est consultée relativement aux questions de durabilité et de climat (et approuve ultimement le dossier) avant que soient présentés au conseil d'administration les risques pertinents et les mesures d'atténuation associés à la transaction. Elle peut également assister aux réunions du conseil durant lesquelles la transaction est examinée en vue de donner son aval concernant les questions de climat et de durabilité.

À l'heure actuelle, les considérations climatiques ne sont pas explicitement prises en compte dans la rémunération des membres du conseil.

Gestion

Le conseil de direction sur la durabilité, l'équipe de direction de la durabilité à l'échelle mondiale et le comité directeur sur la ligne directrice B-15 du BSIF sont les trois principaux conseils de gestion qui assurent la supervision et l'orientation en matière de climat à l'échelle de l'entreprise. La première directrice de la durabilité, le premier directeur de la gestion des risques, le premier directeur des placements et le premier directeur financier jouent des rôles clés dans l'évaluation et la gestion des risques et des occasions liés au climat à l'échelle de l'entreprise. Le tableau à droite résume la surveillance des questions climatiques relevant des conseils de gestion.

D'autres conseils de gestion, dont le comité de gestion des risques d'entreprise et le comité de contrôle de la conformité et de gestion du risque opérationnel, jouent aussi un rôle de supervision pour certaines questions climatiques à l'échelle de l'entreprise.

Surveillance des questions climatiques par les conseils de gestion	
Conseil de direction sur la durabilité	• Sert d'organe de décision chargé d'approuver les objectifs de durabilité et de surveiller les progrès, d'approuver les programmes de durabilité de l'entreprise et de gérer les enjeux. Les risques et occasions liés au climat sont intégrés à ces activités s'il y a lieu. • Examine les rapports annuels sur la durabilité (y compris le rapport sur la gestion des risques climatiques d'après la ligne directrice B-15 du BSIF) et d'autres déclarations en matière de durabilité, selon ce qui est jugé approprié par la première directrice de la durabilité, et formule des recommandations au Comité de la gouvernance aux fins d'approbation. • Comprend des membres de la haute direction de la Sun Life à l'échelle mondiale, soit la première directrice de la durabilité (présidente); le premier directeur, innovation services-Client; le chef de la direction; le premier directeur financier; la première directrice des affaires juridiques et des politiques publiques; la première directrice, personnes et culture; le premier directeur de la gestion des risques; la première directrice de la stratégie et appui logistique; et le premier directeur des placements.
Équipe de direction de la durabilité à l'échelle mondiale	• Fournit des conseils et dirige l'exécution des mandats pour atteindre les objectifs de durabilité, tout en assurant l'alignement stratégique, s'il y a lieu. • Comprend des membres de la direction de chaque organisation et fonction clé ayant des mandats liés à la durabilité.
Comité directeur sur la ligne directrice B-15 du BSIF	• Veille à ce que les éléments fondamentaux des attentes établies dans la ligne directrice B-15 du BSIF soient développés à bon rythme et en phase avec la stratégie et les objectifs de l'entreprise. • Comprend des membres de la direction de chaque organisation et fonction clé ayant la responsabilité de mettre en place les mesures attendues selon la ligne directrice B-15 du BSIF.

Surveillance des questions climatiques par la haute direction	
Première directrice de la durabilité	• Assume la responsabilité générale de la durabilité (y compris de la résilience climatique à l'échelle de l'entreprise). • Établit la stratégie et le cadre de gouvernance liés aux questions de durabilité pour l'organisation. • Développe et met en œuvre des processus et contrôles relatifs aux données climatiques, notamment en supervisant la vérification externe des mesures liées au climat, à savoir les émissions de GES. • Surveille les développements externes en matière de durabilité et en analyse les répercussions pour l'entreprise. • Préside le conseil de direction sur la durabilité et dirige l'équipe de direction de la durabilité à l'échelle mondiale.
Premier directeur de la gestion des risques	• Dirige la fonction de gestion des risques. • Supervise la surveillance de tous les risques, dont ceux liés au climat. • Surveille les risques clés et émergents et les signale au comité d'examen des risques du conseil d'administration.
Premier directeur des placements	• Supervise l'orientation, les priorités et la mise en œuvre d'initiatives de placements durables pour le fonds général de la Sun Life.
Premier directeur financier	• Collabore avec la fonction de la durabilité afin d'assurer un cadre de contrôle interne robuste pour la communication d'information relative à la durabilité, y compris d'information financière. • Dirige le processus de planification des affaires, y compris l'intégration des occasions et risques significatifs liés au climat, s'il y a lieu.

Le vice-président, durabilité et changements climatiques, stratégie et rendement et la vice-présidente, communication de l'information, durabilité de la Sun Life relèvent directement de la première directrice de la durabilité. Ils supervisent l'élaboration et la mise en œuvre des fonctions touchant la résilience, la stratégie, le rendement et la communication d'information en matière de climat à l'échelle de l'entreprise.

Stratégie

Notre approche organisationnelle en matière de résilience climatique tient compte des risques et des occasions liés au climat dans l'ensemble de nos secteurs de l'assurance-vie et de l'assurance-santé, des placements de notre fonds général (qui détient des fonds provenant de primes de contrats d'assurance) et de nos opérations.

En améliorant notre résilience organisationnelle à long terme face aux effets du climat, nous pourrions concrétiser notre raison d'être : aider les Clients et Clientes à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain.

Le modèle d'affaires et la chaîne de valeur de la Sun Life sont bien diversifiés sur le plan des régions et des types d'activité. Nous sommes déterminés à faire en sorte que nos stratégies de résilience climatique abordent efficacement les effets anticipés du climat dans l'ensemble de notre gamme variée de solutions d'assurance et de gestion de patrimoine.

Les sections des pages suivantes décrivent les risques et les occasions liés au climat dans notre modèle d'affaires et notre chaîne de valeur.

Pour le moment, les risques et occasions liés au climat n'ont pas eu d'incidence significative sur notre situation financière, notre performance financière ni nos flux de trésorerie. Nous continuons de faire évoluer nos pratiques, notamment en analyse de scénarios, en modélisation des risques et en examen de la santé financière relativement au climat. Nous nous attendons ainsi à comprendre plus précisément les effets potentiels et réels des risques climatiques sur nos résultats financiers.

Voir la section [Gestion des risques](#) pour en savoir plus sur les risques et occasions liés au climat.

Objectifs de résilience climatique	Priorités
Nos secteurs de l'assurance-vie et de l'assurance-santé Repérer les occasions de réduire les risques climatiques et d'augmenter la résilience de l'entreprise pour favoriser la santé et la sécurité financière de nos Clients et Clientes.	- Renforcer les données et la compréhension des effets du climat, notamment les phénomènes météorologiques extrêmes, sur la santé humaine. - Tenir compte des risques climatiques dans nos solutions en santé et en gestion de patrimoine, pour ainsi mieux aider nos Clients et Clientes à atteindre la sécurité financière et à favoriser leur bien-être à long terme.
Les placements de notre fonds général Renforcer notre portefeuille de placements en gérant efficacement les risques et en saisissant les occasions stratégiques.	- Protéger nos actifs et honorer nos obligations envers les titulaires de contrat en gérant les risques climatiques significatifs dans notre portefeuille. - Exploiter les données et les analyses se rapportant au climat pour assurer la stabilité à long terme et le rendement ajusté au risque de nos placements. - Saisir des occasions d'investissement attrayantes dans des secteurs clés de la transition, comme l'énergie et les infrastructures.
Nos opérations Gérer les risques climatiques associés à nos opérations pour assurer la résilience de l'entreprise et soutenir les objectifs de nos Clients et Clientes en ce qui a trait à la chaîne d'approvisionnement.	- Repérer et gérer les effets des dangers liés au climat dans nos opérations à l'échelle mondiale afin d'assurer la poursuite des affaires. - Réduire les émissions de GES opérationnelles pour appuyer les objectifs de durabilité de la chaîne d'approvisionnement de nos Clients et dégager des gains d'efficacité à long terme, notamment en prenant des engagements responsables dans les marchés du carbone.

Défis, incertitudes et dépendances

La gestion des risques et occasions liés au climat entraîne plusieurs défis et incertitudes pour la Sun Life. L'un de ces défis consiste à suivre le rythme face à l'évolution des pratiques et des outils de modélisation des risques climatiques, tout en répondant aux besoins particuliers de nos divers secteurs d'activités et régions en matière de modélisation. La modélisation de scénarios à long terme présente des incertitudes inhérentes, comme les conséquences potentielles d'un dépassement des limites critiques de température sur la planète, les interactions complexes des effets du climat et l'imprévisibilité des réponses et gestes sociétaux. De plus, l'amélioration continue de la disponibilité et de la qualité des données, surtout en ce qui a trait aux effets des phénomènes météorologiques sur la mortalité et la morbidité, joue un rôle déterminant dans notre capacité à cerner et à gérer les risques climatiques au fil du temps.

Il existe aussi plusieurs dépendances externes qui influencent notre capacité à atteindre nos objectifs de résilience climatique établis à la page précédente.

Notons par exemple les mesures réglementaires et les mesures de soutien des gouvernements, l'avancement et la disponibilité des technologies, les chaînes d'approvisionnement mondiales, l'évolution des préférences de consommation ainsi que des facteurs généraux comme la conjoncture économique, le contexte géopolitique et la situation des marchés à l'échelle mondiale. De plus, ces dépendances peuvent influencer directement le rythme et l'ampleur des démarches de réduction des émissions de GES. Cela comprend la disponibilité de carburants à faible teneur en carbone, les incitatifs fiscaux pour les investissements qui diminuent les émissions de GES des entreprises et l'avancement des technologies d'élimination du carbone. Les accords internationaux sur l'action climatique peuvent eux aussi avoir une incidence sur la réduction des émissions de GES à l'échelle de la planète, influençant les priorités dans le secteur public comme dans le secteur privé. À mesure que nous progresserons vers l'atteinte de nos objectifs de résilience climatique, nous continuerons d'évaluer l'incidence que peuvent avoir les facteurs externes sur nos progrès et notre cheminement pour la suite.

Voir la section [Avertissement concernant les énoncés prospectifs et autres sujets](#) pour de plus amples renseignements.

Assurance-vie et assurance-santé

Suivant notre raison d'être, soit d'aider les Clients et Clientes à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain, nous avons mis en place un programme mondial pluriannuel dans le but de comprendre comment les phénomènes météorologiques extrêmes affectent la santé des gens et nos activités d'assurance-vie et d'assurance-santé. Nous croyons que nous en tirerons des apprentissages qui renforceront nos pratiques actuelles de gestion des risques climatiques et que nous en dégagerons des occasions liées au climat et à la santé.

La fréquence et la gravité accrues des phénomènes météorologiques extrêmes présentent des risques pour la santé de beaucoup de nos Clients et Clientes et leurs communautés. La recherche indique que les décès et les hospitalisations liés à la chaleur ont augmenté au cours de la dernière décennie et devraient continuer d'augmenter si les températures grimpent encore. La diminution de la qualité de l'air causée par la pollution, les variations de température et les feux de forêt peuvent avoir des conséquences à long terme sur la santé respiratoire. Qui plus est, la recherche indique que la détresse émotionnelle, l'anxiété et les traumatismes causés par les phénomènes météorologiques extrêmes peuvent nuire

à la santé mentale. Les températures extrêmes, les inondations, les sécheresses et les feux de forêt ont des répercussions directes sur les cultures alimentaires, et elles peuvent entraîner une insécurité alimentaire et de la malnutrition. Ces changements environnementaux favorisent également la prolifération d'insectes nuisibles, ce qui cause des dommages directs aux cultures tout en augmentant la propagation des maladies à transmission vectorielle comme la dengue¹.

On ne connaît pas encore toute l'étendue des effets des facteurs climatiques sur la santé ni de leurs répercussions sur nos produits et services. Pour les assureurs de personnes, la quantification de l'exposition aux risques climatiques est à la fois difficile et complexe. L'ampleur et l'horizon temporel des effets du climat sur la santé sont difficiles à prédire en raison de la disponibilité et de la qualité des données, et du défi que représente la détermination de la causalité. C'est pourquoi nous investissons en recherche. Nous souhaitons mieux comprendre l'incidence du climat sur la santé, car ces connaissances pourraient améliorer nos activités dans les secteurs de l'assurance-vie et de l'assurance-santé à l'avenir.

Notre programme de résilience climatique pour nos activités d'assurance-vie et d'assurance-santé se centre initialement sur trois volets :

- **Amélioration de la disponibilité et de la qualité des données** : Nous améliorons nos façons de recueillir et d'organiser les données à l'interne pour assurer la validité des analyses sur les effets des conditions climatiques extrêmes sur notre clientèle. Nous développons nos capacités à évaluer les risques de mortalité et de morbidité dans différents scénarios.
- **Renforcement de la collaboration en recherche** : Nous investissons dans la recherche, à l'interne et à l'externe, afin de raffiner notre compréhension des risques passés et émergents du climat sur la santé.
- **Communication des observations** : Nous dégageons des observations de nos propres analyses de données et collaborations en recherche, puis les communiquons à nos Clients et Clientes et à nos parties prenantes selon les besoins.

En 2025, nous avons publié une [recherche](#) sur les effets du climat et des phénomènes météorologiques extrêmes sur la santé et le travail du point de vue de la main-d'œuvre et des employeurs canadiens. Notre recherche révèle que les problèmes de santé existants, y compris les problèmes de santé mentale et les maladies chroniques, sont exacerbés par les changements climatiques et les phénomènes météorologiques extrêmes. Selon les résultats d'un sondage, plus des trois quarts (77 %) des employés et employées au pays ont fait face à un phénomène météorologique extrême au cours des trois dernières années, et près des deux tiers (59 %) ont déclaré qu'il avait eu une incidence sur leur santé physique².

Nous avons également lancé un programme de recherche collaboratif avec une université canadienne de premier plan pour déterminer les effets des températures extrêmes et des feux de forêt sur la santé des gens. Les méthodologies développées et les résultats pourraient permettre de cerner des occasions de soutenir la santé de nos Clients et Clientes et d'aider à renforcer nos capacités de gestion des risques à l'interne.

¹ Romanello, Marina et collab., *The 2025 Report of the Lancet Countdown on Health and Climate Change*, The Lancet, 2025. [https://doi.org/10.1016/S0140-6736\(25\)01919-1](https://doi.org/10.1016/S0140-6736(25)01919-1)
² Sun Life, *Les effets du climat sur la santé et les répercussions dans le milieu de travail*, 2024.

Placements du fonds général

En tant que fournisseur mondial d'assurance-vie et d'assurance-santé, nous mettons en commun les primes de titulaires de contrats dans le fonds général de la Sun Life. Nous investissons ces sommes dans une variété d'entreprises et d'actifs, conformément à nos politiques internes et paramètres, pour respecter nos obligations envers les titulaires.

Du point de vue des placements, les effets associés au climat présentent à la fois des risques et des occasions pour le fonds général. La Sun Life gère les risques climatiques significatifs pouvant influencer la valeur des actifs de ce fonds au fil du temps. Pour en assurer la résilience, elle cherche à tirer parti des occasions liées au climat, notamment la demande accrue d'énergie renouvelable.

Les effets climatiques significatifs pourraient avoir une incidence sur les placements dans des actifs réels, tels que les immeubles, les prêts hypothécaires commerciaux et les infrastructures.

Les risques peuvent découler autant de la gravité et de la fréquence accrues des phénomènes météorologiques extrêmes que des variations climatiques à long terme, et entraîner potentiellement une baisse de la valeur des actifs, une hausse des coûts d'assurance ou une diminution de l'assurabilité.

Ces dynamiques pourraient se traduire par une diminution globale de la rentabilité et, dans certains cas, par un délaissement d'actifs (pour lesquels les coûts d'investissement ne peuvent être recouvrés comme prévu). Des placements pourraient aussi être touchés par les risques de transition associés aux effets du climat. Ces risques peuvent découler des changements dans les politiques, la législation, la technologie ou les marchés au fil de l'évolution de l'économie mondiale. Les gouvernements peuvent établir des règlements obligeant la Sun Life ou ses parties prenantes à prendre diverses mesures. Nos portefeuilles pourraient aussi être exposés à des risques accrus si certaines régions, industries ou contreparties omettent d'adapter leur modèle d'affaires.

Pour les placements du fonds général, nous basons notre approche de la résilience climatique sur quatre grands principes :

- Nous établissons des principes directeurs relatifs aux risques d'entreprise qui encadrent la gestion du portefeuille du fonds général dans l'optique d'évaluer l'exposition aux risques physiques significatifs et d'en tenir compte pour les actifs concernés, s'il y a lieu et dans la mesure du possible.
- Les gestionnaires de notre fonds général investissent l'actif de ce dernier dans des secteurs qui profiteront selon eux des occasions liées au climat et des efforts d'adaptation au changement climatique³.
- Lorsqu'ils investissent dans l'immobilier, les gestionnaires de notre fonds général cherchent à déceler les occasions d'investir dans la résilience climatique et la décarbonisation tout au long du cycle de vie de l'actif de sorte à augmenter sa valeur et à appuyer nos objectifs de réduction des émissions de GES.

- Nous adapterons notre stratégie et notre approche en fonction de l'évolution des pratiques du marché et des politiques des gouvernements ainsi que des données, méthodes et outils à notre disposition. Nous nous engageons à en apprendre toujours plus grâce à la science et aux meilleures pratiques de l'industrie.

Voir la section [Gestion des risques](#) pour en savoir plus sur l'évaluation des risques climatiques et les analyses de scénarios climatiques réalisées pour le fonds général. Pour de plus amples renseignements sur les mesures de transition du fonds général, voir la section [Mesures et cibles](#).

³ « L'adaptation au changement climatique consiste en toute activité qui réduit les répercussions négatives du changement climatique ou qui tire parti de nouvelles possibilités, améliorant ainsi la résilience au changement climatique ». *L'adaptation au changement climatique au Canada*. Ressources naturelles Canada, 6 mars 2025. <https://ressources-naturelles.canada.ca/changements-climatiques/adaptation-changement-climatique?#a1>.

Opérations

Les effets physiques du climat et des phénomènes météorologiques extrêmes pourraient avoir une incidence sur nos propres opérations et notre chaîne d'approvisionnement. Les risques peuvent découler de la gravité et de la fréquence accrues des phénomènes météorologiques extrêmes ayant une incidence sur la continuité des activités et le personnel, ainsi que des variations climatiques à long terme, et entraîner une baisse de la valeur des actifs, une hausse des coûts d'assurance ou une modification de l'assurabilité. Nous continuons de progresser vers notre objectif de zéro émission nette de GES pour nos opérations d'ici 2050. Ce faisant, nous épaulons aussi bon nombre de nos Clients ayant des engagements et des objectifs de réduction des émissions de GES dans leurs propres chaînes d'approvisionnement. En outre, nous investissons dans des technologies et des outils avancés qui facilitent la gestion des émissions de GES et élargissons notre cadre de mesure des sources et des catégories d'émissions.

Voir la section [Mesures et cibles](#) pour en savoir plus sur les mesures opérationnelles.

Bureaux à l'échelle mondiale

Nous adoptons une approche disciplinée et collaborative afin de composer un parc immobilier plus efficace et résilient qui cadre avec nos efforts visant à augmenter la résilience organisationnelle à long terme et à appuyer les objectifs de nos Clients.

La Sun Life exerce ses activités dans 28 marchés de diverses régions présentant chacune ses propres occasions et défis en matière de climat. Bon nombre de ses bureaux se trouvent dans des immeubles locatifs où elle est locataire. Ainsi, de solides partenariats sont nécessaires pour évaluer et gérer efficacement les risques climatiques dans l'ensemble de ses bureaux à l'échelle mondiale et réduire les émissions de GES associées. Nous travaillons étroitement avec les propriétaires et les gestionnaires d'immeubles afin d'appliquer ces mesures et nous continuons de prendre part à des collaborations au sein de l'industrie qui nous aident à échanger des pratiques exemplaires, à accéder à des technologies innovantes et à promouvoir des approches favorables à l'intégration des énergies renouvelables et à l'amélioration continue de l'efficacité énergétique.

La Sun Life s'est donnée pour objectif intermédiaire de réduire d'ici 2030 les émissions de GES de ses bureaux à l'échelle mondiale de 50 % par rapport à 2019. Depuis 2019, nous avons réduit de 34 % les émissions de GES associées à l'ensemble de nos bureaux à l'échelle

mondiale⁴. Ce progrès reflète les améliorations en matière d'efficacité énergétique et les avantages d'occuper des immeubles certifiés durables dotés de caractéristiques telles que l'éclairage LED et des systèmes CVC modernes et optimisés.

Pour soutenir la résilience climatique de notre parc de bureaux à l'échelle mondiale, les opérations de la Sun Life font l'objet d'une évaluation s'appuyant sur un exercice de feuille de route. Ce dernier présente les étapes vers la réduction des émissions de GES de nos bureaux loués, conformément à notre objectif intermédiaire, et nous aide à mieux comprendre les risques physiques liés au climat qui pourraient avoir une incidence sur nos espaces de bureaux existants. De plus, réduire les émissions de GES opérationnelles appuie les objectifs de durabilité de la chaîne d'approvisionnement de nos Clients et dégage des gains d'efficacité à long terme.

L'évaluation de la résilience climatique s'est d'abord concentrée sur nos bureaux en Amérique du Nord, puis s'est étendue à certains marchés en Asie en 2025⁵. La feuille de route comprend une évaluation détaillée des données historiques sur les sources d'émissions de GES opérationnelles, les stratégies actuelles et futures liées à l'espace, une analyse de faisabilité et une évaluation des facteurs externes qui pourraient avoir une incidence sur notre trajectoire d'émissions de GES. Nous avons utilisé les enseignements tirés de cet exercice pour prioriser les leviers les plus efficaces et

pertinents pour notre entreprise, tels que les améliorations en matière d'efficacité énergétique, la surveillance énergétique en temps réel et les détecteurs de présence. Nous en avons aussi tiré parti pour hiérarchiser des recommandations, notamment des améliorations des processus internes, des décisions futures concernant les baux et l'amélioration de la qualité et de la disponibilité des données sur certains marchés. Ces recommandations sont actuellement évaluées en vue de leur intégration dans les futures initiatives de planification des activités.

Dans le cadre de l'analyse des risques climatiques physiques au sein de notre portefeuille mondial de bureaux, nous avons utilisé l'outil ClimateScore Global de Jupiter Intelligence pour mesurer la résilience de la Sun Life et sa capacité à atténuer les pertes et les périodes d'interruption. Les inondations, les feux de forêt, les températures extrêmes, les sécheresses, les précipitations abondantes, le vent et la grêle sont parmi les dangers climatiques couverts par l'analyse. L'une des principales issues de l'évaluation a été la mesure des risques relatifs auxquels fait face chaque immeuble en ce qui a trait aux importants dangers liés au climat, dans différents horizons temporels.

La Sun Life continuera d'élargir la portée géographique de son évaluation de la résilience climatique et d'améliorer les mesures et la présentation des données.

⁴ Émissions de GES selon le marché provenant des bureaux de l'entreprise à l'échelle mondiale. Voir la [Méthodologie de déclaration des émissions de GES 2025](#) pour en savoir plus.

⁵ Au 31 décembre 2025, l'évaluation de la résilience climatique couvrirait 70 % de notre portefeuille de bureaux à l'échelle mondiale.

Participation au marché volontaire du carbone

Bien que nous concentrons d’abord nos efforts visant à assurer la résilience climatique de nos opérations sur la gestion des risques climatiques et le soutien des objectifs de nos Clients, nous participons aussi au marché volontaire du carbone, une mesure intérimaire pratique qui nous aide à gérer l’incidence de nos activités. Ainsi, nous achetons et retirons des crédits compensatoires, des certificats d’énergie renouvelable (CER) et d’autres certificats d’attributs énergétiques issus de normes et de registres volontaires de bonne réputation, afin de traiter certaines émissions de GES et d’appuyer des technologies et projets crédibles déployés dans les régions où la Sun Life est présente⁶.

Depuis 2021, nous appliquons des critères internes pour évaluer la qualité de nos projets de crédits carbone et leur harmonisation avec nos priorités globales en matière de durabilité. Ces critères comprennent des facteurs comme l’achat de crédits issus de normes et de registres reconnus, entre autres. Notre participation continue au marché volontaire du carbone renforce les efforts que nous déployons à l’interne pour gérer de façon responsable nos émissions de GES opérationnelles ainsi que les risques climatiques liés à nos activités dans le monde.

La Sun Life se sert aussi de ces achats de CER pour appuyer la réalisation de ses objectifs de réduction des émissions de GES opérationnelles et ses démarches générales de transition énergétique. Voir la section [Mesures et cibles](#) pour de plus amples renseignements.

⁶ Pour en savoir plus sur les certificats d’énergie renouvelable et leur pertinence dans la comptabilisation des émissions de GES, consulter la [Méthodologie de déclaration des émissions de GES 2025](#) de la Sun Life. Noter que la compensation carbone ne contribue pas à la réalisation de notre objectif de réduction des émissions de GES dans nos bureaux à l’échelle mondiale.

Gestion des risques

Pour gérer efficacement les risques climatiques, il faut d'abord repérer et évaluer les risques climatiques les plus pertinents pour les affaires de la Sun Life. Afin de renforcer notre approche, nous avons mis en œuvre des processus d'évaluation des risques climatiques à l'échelle de l'entreprise. Ces évaluations mesurent l'exposition de la Sun Life aux risques physiques et aux risques de transition à court, moyen et long terme, selon les définitions du tableau à droite.

Nous intégrons les risques climatiques dans nos programmes de gestion des risques, en appui aux processus et aux forums de gouvernance concernés. Avec le nouveau processus d'évaluation, nous abordons explicitement les facteurs liés au climat dans notre [cadre de gestion des risques](#), nos principes directeurs en matière d'appétence pour le risque et nos processus annuels de planification stratégique et des affaires. Cette approche intégrée a rehaussé la façon dont la Sun Life détermine, évalue, hiérarchise, surveille et communique les risques climatiques. D'année en année, nous continuons de faire évoluer nos pratiques et nos politiques de gestion de ces risques.

Nous tenons compte des risques et occasions liés au climat dans l'établissement de nos plans d'affaires et plans stratégiques pour chacun des horizons temporels définis dans le tableau à droite.

Définition des horizons temporels à la Sun Life

Horizon de placement	Définition
Court terme (plan d'affaires)	De 12 à 18 mois
Moyen terme (plan stratégique)	3 à 5 ans
Long terme	Plus de 5 ans, jusqu'en 2050 ou plus La Sun Life a adopté cette définition de l'horizon à long terme en 2024, dans la foulée de l'intégration approfondie des risques climatiques dans son cadre de gestion des risques d'entreprise.

► [Détermination et évaluation](#) ► [Hiérarchisation](#) ► [Surveillance](#)

Définition des risques

Les risques climatiques englobent autant les effets physiques que les effets de transition associés aux phénomènes météorologiques extrêmes, aux changements graduels du climat et au virage vers une économie sobre en carbone.

La Sun Life utilise les définitions des risques physiques et des risques de transition liés aux changements climatiques présentées dans le tableau à droite. Ces définitions s’inspirent de celles établies dans la ligne directrice B-15 du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF)¹. Elles ont guidé nos évaluations des risques climatiques de 2025 et ont été intégrées à nos processus de planification stratégique et des affaires.

Risque climatique	Description
Risques physiques	
Aigu	Phénomène météorologique extrême (ouragan, inondation, feu de forêt, canicule, etc.) occasionnant une perturbation temporaire dans une région où la Sun Life mène ou prévoit mener des activités, est exposée à des risques, détient des actifs ou a des dépendances dans sa chaîne d’approvisionnement.
Chronique	Changement graduel du climat sur le long terme occasionnant une élévation du niveau de la mer et des périodes prolongées de température basse ou élevée. Un tel changement peut entraîner l’inondation des terres et accentuer la rigueur des conditions climatiques dans une région où la Sun Life mène ou prévoit mener des activités, est exposée à des risques, détient des actifs ou a des dépendances dans sa chaîne d’approvisionnement.
Effets indirects	Les effets indirects sont difficiles à prévoir, mais peuvent comprendre la prévalence accrue des maladies à transmission vectorielle découlant de changements des conditions climatiques. Ces changements peuvent causer des pandémies et des épidémies.
Risques de transition	
Politique	Politiques et réglementation relatives au climat instaurées par un gouvernement et obligeant la Sun Life ou ses parties prenantes à prendre diverses mesures.
Juridique	Litiges ou recours liés à la réglementation ou aux politiques découlant d’une action et/ou inaction climatique alléguée ou réelle et ayant des conséquences sur les finances, les opérations et la réputation.
Technologie	Amélioration ou innovation technologique favorisant la transition vers une économie écoénergétique et sobre en carbone. Cette amélioration peut avoir une incidence sur la compétitivité de l’entreprise, notamment sur le plan des coûts et de la demande de produits et de services.
Marché	Variation notable de l’opinion des consommateurs et de la demande quant aux valeurs mobilières, actifs et produits propres et verts en réaction à la sensibilisation aux risques climatiques et aux effets de la réglementation émergente.

¹« Gestion des risques climatiques », Bureau du surintendant des institutions financières, 7 mars 2025. <https://www.osfi-bsif.gc.ca/fr/consignes/repertoire-consignes/gestion-risques-climatiques>

Détermination et évaluation

Nous intégrons la gestion des risques climatiques dans le processus de planification stratégique de la Sun Life en cernant les risques qui pourraient se concrétiser à moyen et long terme. Nous déterminons aussi les mesures d’atténuation associées. Dans le cadre du processus de planification des affaires, nous élargissons l’évaluation des risques climatiques de notre plan stratégique pour mieux comprendre les risques associés à chaque horizon temporel (court, moyen et long terme). Nous établissons des niveaux de risque qualitatifs pour chaque type de risque et horizon temporel en nous basant sur l’évaluation de la probabilité et de l’incidence potentielle à l’échelle de l’entreprise. Les niveaux de risque que nous obtenons ainsi alimentent ensuite les processus subséquents de planification stratégique et des affaires.

Pour compléter notre processus global de gestion des risques, nous menons aussi des évaluations des risques et des analyses de scénarios climatiques quantitatives. Notre but est d’accroître la sensibilisation, la compréhension, la capacité et les compétences de la Sun Life concernant les risques liés au climat et d’éclairer la prise de décisions. Notre approche est résumée dans le tableau à droite.

Type d’approche	Priorités
Analyse qualitative Analyse fondée sur les récits, notre jugement et les commentaires des parties prenantes visant à évaluer les effets potentiels du climat, sans dépendre d’une modélisation détaillée. Nous utilisons cette approche parallèlement ou comme précurseur à l’analyse quantitative.	• Risque d’entreprise et risque stratégique : Détermination des risques climatiques significatifs à l’échelle de la Sun Life dans le cadre des processus annuels de planification des stratégies et des activités. • Risque d’entreprise et risque stratégique : Exercices fondés sur des simulations pour accroître la sensibilisation aux risques de transition et aux risques physiques, et éclairer les priorités futures.
Analyse quantitative descendante Quantification des effets du climat au niveau du secteur, de la région ou de la catégorie d’actifs visant à fournir une vue globale des risques. Cette approche nécessite des données de haute qualité et implique une incertitude significative, particulièrement en ce qui concerne les projections à long terme.	• Risque d’assurance : Établissement d’un programme pour améliorer la compréhension des effets du climat sur la santé des Clients et Clientes. • Risque de marché et risque de crédit : Analyse au niveau du secteur, de la région ou de la catégorie d’actifs pour déterminer l’exposition globale et le risque de concentration.
Analyse quantitative ascendante Quantification des effets du climat au niveau des actifs individuels et des Clients et Clientes, à l’aide de données de haute qualité. Les projections à plus long terme comportent une incertitude significative.	• Risque de solvabilité et risque de liquidité : Intégration des scénarios climatiques dans l’examen de la santé financière (ESF) et l’évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA). • Risque de marché/crédit : Évaluation des risques climatiques et analyse de scénarios sur les actifs individuels du fonds général. • Risque opérationnel : Évaluation des risques physiques pour les opérations de la Sun Life à l’échelle mondiale.

En 2024, nous avons participé à l'exercice normalisé d'analyse de scénarios climatiques (ENASC) du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), comme nous avons participé en 2021 au projet pilote conjoint de la Banque du Canada et du BSIF, qui portait sur les scénarios de risques de transition. En outre, dans le cadre de nos processus annuels d'ESF et d'ORSA en 2024, nous avons conçu et testé à l'interne un scénario de risque climatique défavorable. Celui-ci se centrait sur les effets à court et moyen terme d'une forte propagation des feux de forêt en Amérique du Nord. Représentant une situation grave, mais plausible, il s'appuyait sur des sources crédibles, dont le Réseau pour le verdissement du système financier (NGFS) pour les scénarios climatiques à court terme². L'ESF et l'ORSA sont tous les deux des exigences annuelles du BSIF qui sont présentées au comité d'examen des risques du conseil d'administration.

En 2025, nous avons mené un exercice de simulation pour évaluer les répercussions d'une défaillance du marché de l'assurance de dommages pour la Sun Life. L'assurance de dommages a été identifiée comme un facteur d'atténuation clé du risque physique pour nos investissements dans des actifs physiques. Dans le cadre de l'exercice, nous avons examiné un scénario hypothétique de défaillance grave du marché de l'assurance de dommages et ses répercussions potentielles sur notre entreprise. Plus précisément, nous avons évalué l'incidence d'événements climatiques graves, comme des ouragans, des inondations et des feux de forêt sur les primes d'assurance, la disponibilité des couvertures et la solvabilité des assureurs. Pour encourager la diversité des perspectives et cibler les points d'interconnexion, nous avons inclus un large groupe de représentants des différents secteurs d'activité de la Sun Life dans cet exercice. Nous avons évalué plusieurs dimensions du risque financier lié au climat, notamment les risques d'investissement et les risques systémiques. À l'avenir, la Sun Life continuera de se servir de l'analyse des scénarios climatiques, comme les exercices de simulation, pour soutenir la gestion des risques climatiques dans nos portefeuilles d'assurance et de placements.

Nous avons également entrepris des recherches pour mieux comprendre l'incidence des phénomènes météorologiques extrêmes sur la santé de nos Clients et Clientes. Voir la section [Stratégie > Assurance-vie et assurance-santé](#) pour en savoir plus. Au chapitre des opérations, nous avons étendu l'évaluation des risques physiques de nos bureaux mondiaux à nos activités en Asie. Voir la section [Stratégie > Opérations](#) pour en savoir plus.

Les résultats de l'évaluation qualitative et quantitative des risques climatiques et des exercices d'analyse de scénarios fournissent de précieuses indications sur notre exposition aux risques physiques, comme les feux de forêt et les inondations, ainsi qu'aux risques de transition et aux difficultés macroéconomiques pouvant découler de phénomènes météorologiques graves. Ces informations orientent maintenant notre façon de perfectionner et d'utiliser l'analyse de scénarios à l'échelle de l'entreprise.

Nous continuerons de perfectionner notre approche en matière d'évaluation quantitative et qualitative des risques climatiques et d'analyse de scénarios au fil du temps, à mesure que les scénarios, les hypothèses, les méthodologies, les outils et les capacités internes s'amélioreront. Nous suivons de près les développements dans cette sphère, y compris les scénarios mis à jour provenant de sources reconnues. Nous intégrerons ces éléments à notre approche de façon appropriée.

Allant au-delà de la détermination et de l'évaluation des risques, notre processus annuel de planification stratégique s'intéresse aussi aux occasions liées au climat que nous pourrions saisir. Pour le moment, notre analyse de scénarios n'influence pas la détermination de ces occasions, mais nous prévoyons l'y intégrer au fil du temps pour obtenir une vue plus complète des effets associés au climat sur nos affaires.

² Réseau pour le verdissement du système financier, document technique *Conceptual note on short-term climate scenarios*, octobre 2023.

Hiérarchisation

Après l'évaluation et la détermination des risques climatiques, nos organisations nationales catégorisent et hiérarchisent ces derniers en fonction de leur probabilité de réalisation et de leurs conséquences financières et non financières estimées. Chaque organisation privilégie alors celles qui correspondent le mieux à ses activités et objectifs stratégiques particuliers. Les occasions liées au climat sont quant à elles relevées dans le cadre du processus de planification stratégique, puis sont hiérarchisées en fonction de l'incidence prévue et de l'horizon temporel. La Sun Life mène les processus de détermination et de hiérarchisation des risques et occasions liés au climat tous les ans.

À l'aide des processus de détermination, d'évaluation et de hiérarchisation des risques présentés dans la section [Gestion des risques > Détermination et évaluation](#), nous avons cerné quatre risques climatiques à gérer et à réduire en priorité à l'échelle de l'entreprise à moyen terme (horizon temporel du plan stratégique) et à long terme.

Nous avons dégagé six occasions prioritaires liées au climat qui pourraient être explorées. Les risques et occasions recensés (dans le tableau à droite et à la page suivante) sont ceux dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'ils aient une incidence sur les flux de trésorerie, l'accès à du financement ou le coût du capital.

Selon l'évaluation des risques, la période attendue pour les effets de chaque risque dans le tableau à droite varie selon le facteur de risque en cause et l'horizon temporel étudié.

Risques climatiques prioritaires à moyen et long terme

Groupe de risques climatiques	Risques physiques et de transition
Risque de crédit et risque de marché	Risque physique - Les risques physiques liés à des événements météorologiques de plus en plus graves et aux changements des conditions environnementales au fil du temps peuvent causer une détérioration de l'immobilier et du crédit dans des régions où nos placements sont grandement exposés. Risque de transition - Les risques de transition comme les changements dans les politiques, les technologies ou l'humeur des consommateurs et investisseurs peuvent modifier l'évaluation des actifs. Les contreparties, telles que les réassureurs ou les placements dans le fonds général, risquent de ne pas respecter leurs obligations financières en raison d'une diversification inadéquate du portefeuille d'obligations.
Risque d'entreprise et risque stratégique	Risque physique - Les événements climatiques graves peuvent augmenter les coûts dans les zones géographiques exposées (p. ex. réparation de dommages aux installations ou coûts répercutés par des tiers). Risque de transition - Les risques de transition pourraient nous obliger à réorienter notre stratégie en réponse à l'évolution des politiques climatiques, aux changements réglementaires ou à l'évolution des préférences de la clientèle et des investisseurs et investisseuses. En outre, un manque d'harmonisation entre les exigences de gestion et de déclaration des risques climatiques sur nos marchés accroît l'exposition aux litiges et aux enquêtes réglementaires.
Risque opérationnel	Risque physique La perturbation des services essentiels, des infrastructures ou des fournisseurs tiers en raison de phénomènes météorologiques extrêmes pourrait causer des défis opérationnels.
Risque d'assurance	Risque physique - La gravité des événements climatiques et les changements dans les tendances relatives aux maladies peuvent augmenter les taux de mortalité et de morbidité, ce qui peut entraîner un écart potentiel par rapport aux hypothèses que nous utilisons pour la fixation des prix et l'évaluation. Risque de transition - Les considérations liées au climat peuvent influencer sur les comportements des titulaires de contrat (p. ex. annulation inattendue des contrats ou augmentation des demandes de règlement), ce qui peut entraîner un écart par rapport aux hypothèses que nous utilisons pour la fixation des prix et l'évaluation.

► [Détermination et évaluation](#) ► [Hiérarchisation](#) ► [Surveillance](#)

Occasions prioritaires liées au climat

Groupe d’occasions liées au climat (objectifs de résilience)	Horizon de placement	Occasions liées au climat
Assurance-vie et assurance-santé	Moyen terme	• Améliorer les données et l’établissement de liens entre les effets du climat et la santé humaine pour assurer la résilience organisationnelle et tirer parti des occasions.
	Long terme	• Explorer l’offre d’assurance et de solutions de protection liées à la santé tenant compte des effets du climat.
Placements du fonds général	Court terme	• Investir des actifs détenus dans des occasions liées au climat.
	Moyen terme	• Répondre à la demande potentielle de stratégies de placement qui gèrent les risques climatiques ou tirent parti des occasions liées au climat.
Opérations	Court terme	• Générer des économies grâce à des initiatives d’efficacité énergétique ou à l’utilisation d’énergies renouvelables dans les bureaux à l’échelle mondiale.
	Moyen terme	• Renforcer la résilience opérationnelle grâce à des améliorations des processus internes comme les stratégies immobilières et les plans de poursuite des affaires.

Surveillance

Nous réévaluons les risques et occasions liés au climat tous les ans, et nous les surveillons régulièrement dans le cadre de nos processus de gestion des risques et de durabilité. Pour soutenir l'intégration de notre énoncé sur l'appétence pour le risque climatique dans les Principes directeurs en matière d'appétence pour le risque de la Sun Life, nous avons établi des indicateurs des principaux risques (IPR) qui comprennent des mesures nous aidant à déterminer les principaux risques climatiques.

Les IPR que nous suivons comprennent des mesures liées aux risques physiques aigus et aux risques de transition liés aux politiques et aux marchés.

Nous surveillons les progrès à l'égard de nos mesures et cibles chaque trimestre.

De plus, le comité de la gouvernance et le comité d'examen des risques du conseil d'administration reçoivent des mises à jour ciblées quant aux mesures et résultats pertinents.

Mesures et cibles

Approche des mesures liées au climat

Les mesures nous permettent de surveiller, d'évaluer et de gérer en continu les risques climatiques et les occasions s'inscrivant dans notre stratégie de résilience climatique d'entreprise. Elles portent sur les émissions de GES, notre fonds général et nos opérations.

La Sun Life communique des mesures liées au climat dans ces grandes catégories :

- **Émissions de GES de l'entreprise** (émissions des niveaux 1 et 2 et certaines catégories d'émissions de GES de niveau 3)
- **Portefeuille de placements** (dont l'intensité des émissions financées du fonds général)
- **Opérations** (dont les émissions de GES des bureaux à l'échelle mondiale, suivies au fil du temps, ainsi que la consommation d'énergie et d'eau et la production de déchets, s'il y a lieu, dans les immeubles que nous possédons et louons)

L'approche de la Sun Life pour l'établissement d'objectifs consiste à déterminer la raison d'être et la visée d'un objectif, à choisir un cadre approprié pour sa définition et à suivre l'avancement vers cet objectif au fil du temps. Tout au long de ce processus, les organes de gouvernance concernés, tels que décrits dans la section [Gouvernance](#), supervisent le processus d'approbation, de surveillance et d'atteinte de chaque cible. En matière de placements, notre approche se fonde sur des méthodes conçues à l'interne à la lumière de cadres largement acceptés dans l'industrie, comme le Net Zero Investment Framework (NZIF)¹. Pour les objectifs relatifs à nos opérations, nous nous fions à des évaluations basées sur des cadres et des conseils externes ainsi que des évaluations internes de l'importance relative des sources d'émissions de GES. Nous réévaluons continuellement nos objectifs en fonction des priorités stratégiques de la Sun Life et des cadres applicables, de même que du contexte externe.

En 2021, la Sun Life s'est fixé l'objectif d'atteindre zéro émission nette de GES d'ici 2050 dans ses placements et ses opérations à l'échelle mondiale. Notre capacité à réaliser et à maintenir des progrès en ce sens dépend de toutes sortes de risques émergents et de facteurs externes hors de notre contrôle qui évoluent continuellement dans les régions où nous menons des activités. Cela comprend notamment les changements aux politiques publiques, les tendances de consommation, les comportements des parties prenantes, la situation des marchés et les avancées dans les technologies et les chaînes d'approvisionnement².

Alors que nous cheminons vers notre objectif d'atteindre zéro émission nette d'ici 2050 dans nos placements et opérations, nous continuons d'évaluer notre approche des objectifs eux-mêmes et de la manière de mesurer nos progrès afin de nous ajuster en fonction des risques émergents qui touchent la

transition dans les marchés où nous sommes présents ainsi que d'autres dépendances externes.

En ce qui concerne nos placements, nous nous concentrons avant tout sur notre rôle de propriétaire d'actifs et suivons nos progrès vers la carboneutralité de notre fonds général d'ici 2050.

¹ Le Net Zero Investment Framework (NZIF) guide les investisseurs sur l'établissement d'objectifs et de stratégies de portefeuille « zéro émission nette ». Pour en savoir plus, consulter la page du [Net Zero Investment Framework](#).

² Pour en savoir plus, voir la section [Avertissement concernant les énoncés prospectifs et autres sujets](#).

Émissions de gaz à effet de serre de l'entreprise

La Sun Life applique des pratiques de comptabilisation normalisées pour mesurer et déclarer ses émissions de GES de niveau 1 et 2 et ses émissions de GES de niveau 3 applicables, suivant la norme destinée à l'entreprise du Protocole des gaz à effet de serre et la norme du Partnership for Carbon Accounting Financials, partie A (émissions financées).

Pour de plus amples renseignements sur les pratiques de comptabilisation des émissions, la méthode de mesure, les données, les exclusions et les hypothèses de la Sun Life, consulter la [Méthodologie de déclaration des émissions de GES 2025 de la Sun Life](#). Il existe plusieurs sources d'émissions de GES de niveau 1, 2 et 3 applicables aux activités de la Sun Life, comme le montrent les encadrés (à droite) et les tableaux de données correspondants³ (aux pages suivantes).



Niveau 1

Émissions de GES associées à la consommation de combustible pour le chauffage dans les immeubles appartenant à la compagnie (y compris les bureaux loués dans les immeubles appartenant à la compagnie) et émissions de GES associées à la consommation de combustible provenant des véhicules d'entreprise.



Niveau 2

Émissions de GES associées à l'énergie achetée (électricité, chauffage, vapeur et refroidissement) dans les immeubles appartenant à la compagnie (y compris les bureaux loués dans les immeubles appartenant à la compagnie).



Niveau 3

Émissions de GES provenant de nos activités et qui sont produites en amont ou en aval de la chaîne de valeur de la Sun Life, selon les catégories suivantes.

Catégorie⁴

1 Biens et services achetés

Émissions de GES en amont provenant des biens et services achetés

3 Activités liées aux combustibles et à l'énergie

Émissions de GES en amont liées aux combustibles, à l'énergie et aux pertes provenant du transport

4 Transport et distribution en amont

Consommation d'eau dans les immeubles appartenant à la compagnie

5 Déchets générés par les opérations

Déchets provenant des immeubles appartenant à la compagnie

6 Déplacements d'affaires

Déplacements par avion, voiture ou train à des fins professionnelles

7 Déplacements domicile-travail

Déplacements des employés entre leur domicile et le travail, plus le télétravail

8 Actifs loués en amont

Énergie et eau consommées dans les bureaux loués et les centres de données n'appartenant pas à la compagnie à l'échelle mondiale

15 Placements

Émissions financées liées aux investissements

³ La déclaration des émissions de GES est conforme à la norme de comptabilisation et de déclaration destinée aux entreprises du Protocole des GES, et elle est effectuée selon la formule du contrôle financier.

⁴ Catégories applicables à la Sun Life dans l'état actuel des choses. Voir les exclusions de l'inventaire dans la [Méthodologie de déclaration des émissions de GES 2025 de la Sun Life](#) pour en savoir plus sur les catégories d'émissions de GES actuellement déclarées ou non.

► [Émissions de gaz à effet de serre de l'entreprise](#) ► [Mesures du fonds général](#) ► [Mesures opérationnelles](#) ► [Indicateurs intersectoriels](#)

		Émissions de GES absolues (t éq. CO ₂)			Intensité des émissions de GES (t éq. CO ₂ /unité)			
Normes ou indicateurs pertinents	Émissions de gaz à effet de serre de l'entreprise (t éq. CO ₂)	2025	2024	2023	2025	2024	2023	Unité
GRI 3-3, 305-1, 305-2, 305-3, 305-4, 305-5 ODD 3, 13	Niveau 1	47 057 🔄	45 567	43 555	1,8	1,7	1,7	millier de pieds carrés ¹⁸
	Gaz naturel	46 386	44 870	43 543	-	-	-	-
	Autres combustibles à source fixe	50	72	12	-	-	-	-
	Combustibles du parc de véhicules ¹	621	625	-	-	-	-	-
	Niveau 2 – selon l'emplacement²	36 823 🔄	35 870	35 612	1,4	1,4	1,4	millier de pieds carrés
	Électricité achetée	35 300	34 698	34 472	-	-	-	-
	Chauffage urbain et vapeur	1 485	1 134	1 097	-	-	-	-
	Eau réfrigérée	38	38	43	-	-	-	-
	Niveau 2 – selon le marché³	37 166 🔄	36 764	31 641	1,4	1,4	1,2	millier de pieds carrés
	Impacts des arrangements contractuels	343	894	-3 971	-	-	-	-
	Niveau 3 – selon l'emplacement	17 565 265	15 972 459	8 972 429	-	-	-	-
	<i>Émissions en amont de niveau 3</i>	206 470	100 047	66 749	-	-	-	-
	Catégorie 1 : Biens et services achetés ⁴	107 113	-	-	94,5	-	-	dollar dépensé
	Catégorie 3 : Activités liées aux combustibles et à l'énergie ⁵	18 609	18 085	18 108	0,7	0,7	0,7	millier de pieds carrés
	Catégorie 4 : Transport et distribution en amont ⁶	1 222	1 263	1 297	<0,1	<0,1	0,1	millier de pieds carrés
	Catégorie 5 : Déchets générés par les opérations ⁷	7 244	6 515	5 745	0,3	0,3	0,2	millier de pieds carrés
	Catégorie 6 : Déplacements d'affaires ⁸	18 624	22 465	18 040	0,5	0,7	0,6	personne
	Avion	14 940	19 091	14 538	-	-	-	-
	Voiture ⁹	1 654	1 972	2 656	-	-	-	-
	Train	40	272	16	-	-	-	-
	Autre ¹⁰	1 990	1 130	830	-	-	-	-
	Catégorie 7 : Déplacements domicile-travail ¹¹	30 428	29 450	-	0,9	0,9	-	personne
	Catégorie 8 : Actifs loués en amont ¹²	23 230	22 269	23 559	5,1	4,8	4,9	millier de pieds carrés
	Gaz naturel	5 602	4 022	4 163	-	-	-	-
	Autres combustibles à source fixe	12	19	10	-	-	-	-
	Électricité achetée	16 045	16 723	18 134	-	-	-	-
	Eau réfrigérée	1 054	1 016	578	-	-	-	-
	Chauffage urbain et vapeur	285	270	458	-	-	-	-
	Eau	232	219	216	-	-	-	-
	<i>Émissions en aval de niveau 3</i>	17 358 795	15 872 412	8 905 680	-	-	-	-
	Catégorie 15 : Placements (fonds général de la Sun Life) ¹³	17 358 795	15 872 412	8 905 680	-	-	-	-
	Actions cotées en bourse	52 944	60 697	27 373	Voir le tableau de données Émissions financées du fonds général pour les données sur l'intensité des émissions de GES.			
	Obligations de sociétés cotées en bourse	15 021 941	13 495 255	8 878 307				
	Dette souveraine	2 280 785	2 315 819	-				
	Immobilier commercial	672	641	-				
	Titres non cotés ¹⁴	2 453	-	-				
	Niveau 3 – selon le marché¹⁵	17 559 936	15 968 137	8 972 820	-	-	-	-
	Impacts des arrangements contractuels	-5 329	-4 322	391	-	-	-	-
	Émissions totales selon l'emplacement¹⁶	17 649 145	16 053 896	9 051 596	-	-	-	-
	Émissions totales selon le marché¹⁷	17 644 159	16 050 468	9 048 016	-	-	-	-

ⓘ KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. (KPMG) a fourni une assurance limitée pour les données désignées par ce symbole pour l’exercice clos le 31 décembre 2025. Le Rapport d’assurance limitée du professionnel en exercice indépendant de KPMG est accessible à la section [Annexe > Assurance](#).

La Sun Life utilise une approche de contrôle financier pour comptabiliser les émissions de GES liées aux opérations et aux placements. Voir la [Méthodologie de déclaration des émissions de GES 2025](#) pour en savoir plus.

Toutes les valeurs sont déclarées pour l’année civile (du 1^{er} janvier au 31 décembre). Les valeurs sont arrondies.

Les résultats passés ont été rajustés pour tenir compte des changements apportés à la méthodologie, des acquisitions et des cessions, de la mise à jour des facteurs d’émission et des corrections apportées aux données brutes, le cas échéant.

- 1 Les émissions de GES liées à la consommation de combustible du parc de véhicules sont comprises en 2024 et en 2025, mais ne le sont pas pour 2023, faute de données.
- 2 Les émissions de GES liées à l’électricité selon l’emplacement de niveau 2 reflètent l’intensité moyenne des émissions pour le réseau (g éq./kWh) dans la région où un immeuble est situé.
- 3 Les émissions de GES liées à l’électricité selon le marché de niveau 2 reflètent les arrangements contractuels mis en place relativement aux achats d’électricité dans les immeubles appartenant à la Sun Life (p. ex. crédits d’énergie renouvelable [CER]). Voir la [Méthodologie de déclaration des émissions de GES 2025](#) de la Sun Life pour en savoir plus sur les CER et les facteurs d’émissions de GES résiduelles mixtes.
- 4 Émissions de GES liées aux activités d’acquisition de biens et de services associés à la fonction d’approvisionnement de la Sun Life en Amérique du Nord.
- 5 Émissions de GES issues des activités liées aux combustibles et à l’énergie dans les immeubles appartenant à la Sun Life qui ne sont pas déjà comptabilisées sous les niveaux 1 ou 2.
- 6 Émissions de GES liées au transport et à la distribution de l’eau (excluant le traitement des eaux usées) pour les immeubles appartenant à la Sun Life.
- 7 Émissions de GES liées aux déchets en fonction du type d’élimination (enfouissement, recyclage, incinération, compostage) pour 89 % des immeubles appartenant à la Sun Life.
- 8 La Sun Life élargit la couverture des émissions de GES associées aux déplacements d’affaires d’une année à l’autre à mesure que de nouvelles données deviennent disponibles.
- 9 Émissions de GES liées à la location de voitures à des fins professionnelles et aux demandes de remboursement des membres du personnel pour des frais de kilométrage.
- 10 Émissions de GES liées aux déplacements en taxi, en covoiturage et en autobus.
- 11 Émissions de GES liées aux déplacements des membres du personnel entre leur domicile et les bureaux de la Sun Life, et émissions liées au télétravail (membres du personnel travaillant à distance).
- 12 La Sun Life n’a pas le contrôle financier ni la propriété de ses bureaux dans le monde entier (à moins qu’ils soient situés dans un immeuble lui appartenant). Par conséquent, toutes les émissions liées à la consommation d’eau et d’énergie dans les bureaux loués sont attribuées à la catégorie 8 du niveau 3 (actifs loués en amont), sauf pour les bureaux situés dans des immeubles lui appartenant.
- 13 La Sun Life calcule et déclare pour son fonds général les émissions financées liées aux obligations de sociétés cotées en bourse et aux actions cotées en bourse, à la dette souveraine et aux immeubles dont elle n’est pas propriétaire majoritaire, selon la norme du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF), partie A (émissions financées). Les émissions liées aux immeubles dont elle est propriétaire majoritaire sont représentées dans les niveaux 1 et 2 et dans les catégories applicables du niveau 3 (autres que la catégorie 15) conformément au périmètre sur le contrôle financier. Voir la [Méthodologie de déclaration des émissions de GES 2025](#) pour en savoir plus.
- 14 Comprend les émissions financées des coentreprises qui ne sont pas sous le contrôle financier de la Sun Life.
- 15 Les émissions de GES de niveau 3 liées à l’électricité en fonction du marché reflètent les arrangements contractuels mis en place relativement aux achats d’électricité provenant de sources renouvelables dans les bureaux loués à l’échelle mondiale (CER).
- 16 Total des émissions de GES selon l’emplacement déclarées pour les niveaux 1, 2 et 3. À noter que l’augmentation importante des émissions de GES totales d’une année à l’autre peut être en partie attribuée à l’ajout de nouvelles catégories d’émissions déclarées chaque année.
- 17 Total des émissions de GES selon le marché déclarées pour les niveaux 1, 2 et 3. Pour la catégorie 8 du niveau 3 (actifs loués en amont), le total s’établit à 17 901 t éq. CO₂ ^o. À noter que l’augmentation importante des émissions de GES totales d’une année à l’autre peut être en partie attribuée à l’ajout de nouvelles catégories d’émissions déclarées chaque année.
- 18 L’indicateur d’intensité tient compte des émissions de GES liées au gaz naturel et aux autres combustibles à source fixe de niveau 1, mais exclut les émissions de GES liées à la consommation de combustible du parc de véhicules.

Mesures du fonds général

Nous continuons d'améliorer la mesure des émissions de GES liées aux placements de notre fonds général, aussi appelées « émissions financées », à savoir les émissions de GES associées aux activités d'investissement et de prêt. Leur mesure est une pratique en évolution dans le secteur financier, et elle comporte des défis inhérents. Ces défis comprennent l'exactitude et la disponibilité des données, la variabilité des déclarations d'émissions de GES des sociétés détenues, le décalage temporel entre les données sur les finances et les émissions de GES, et la disponibilité des méthodologies. La Sun Life entend perfectionner sa méthodologie et son approche des émissions financées à mesure que les données, les normes du secteur et les pratiques du marché évolueront.

La Sun Life déclare les émissions de GES de certaines catégories d'actifs de son fonds général couvrant environ 30 % des actifs investis⁵. Ce nombre représente les émissions de GES provenant des placements comptabilisés au niveau 3 catégorie 15 (voir le tableau de données Émissions financées du fonds général à la page suivante), en plus des placements immobiliers sous le contrôle financier de la Sun Life, lesquels sont comptabilisés aux niveaux 1 et 2 et aux catégories applicables du niveau 3. Notre couverture actuelle des émissions financées reflète la disponibilité et la qualité des données sous-jacentes ainsi que les méthodes exemplaires. À l'avenir, le développement continu des outils, méthodologies et données pour les différentes catégories d'actifs nous permettra de progresser dans notre façon de calculer ces émissions. Pour en savoir plus sur la couverture des actifs investis dans le fonds général, y compris la méthode de mesure, les données et les hypothèses, consulter la [Méthodologie de déclaration des émissions de GES 2025](#) de la Sun Life.

⁵ Les actifs du fonds général qui sont comptabilisés au niveau 3, catégorie 15, comme indiqué dans le tableau de la page suivante, représentent 25 % du fonds général de la Sun Life.

Émissions financées du fonds général

		Émissions de GES absolues (t éq. CO ₂)			Intensité des émissions de GES (t éq. CO ₂ par million de dollars CA investi)			
Normes ou indicateurs pertinents	Émissions de gaz à effet de serre de l'entreprise (t éq. CO ₂) ¹	2025	2024	2023	2025	2024	2023	Indice moyen de qualité des données 2025 ²
GRI 305-3 ODD 3, 13	Actions cotées en bourse							
	Niveau 1	10 902	9 891	10 805	44,2	18,2	22,2	2,0
	Niveau 2	4 950	8 227	6 259	20,1	15,2	12,9	2,1
	Niveau 3	37 092	42 579	10 309	198,4	90,1	38,0	2,8
	Obligations de sociétés cotées en bourse							
	Niveau 1	1 803 974	1 943 886	2 028 300	46,9	51,7	55,1	2,1
	Niveau 2	264 948	301 740	283 626	6,9	8,0	7,7	2,1
	Niveau 3	12 953 019	11 249 629	6 566 381	351,8	330,3	525,7	2,6
	Dette souveraine ³							
	Niveau 1 (secteur ATCATF inclus)	2 360 628	2 294 072	-	215,4	213,5	-	4,0
	Niveau 1 (secteur ATCATF exclu)	2 280 785	2 315 819	-	208,1	215,5	-	4,0
	Immobilier commercial ⁴							
	Niveau 1	251	234	-	1,2	1,1	-	2,6
	Niveau 2	421	407	-	1,9	1,9	-	2,6
	Titres non cotés ⁵							
	Niveau 1	26	-	-	0,1	-	-	2,0
	Niveau 2	946	-	-	2,1	-	-	2,0
	Niveau 3	1 481	-	-	3,3	-	-	2,0

Toutes les valeurs sont déclarées pour l’année civile (du 1^{er} janvier au 31 décembre). Les valeurs sont arrondies.

¹ La Sun Life calcule et déclare les émissions financées selon la norme du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF), partie A (émissions financées). Consulter la [Méthodologie de déclaration des émissions de GES 2025](#) pour en savoir plus.

² La Sun Life calcule l’indice moyen de qualité des données conformément aux lignes directrices à cet effet dans la norme du PCAF, partie A (émissions financées). Chaque point de donnée sur les émissions de GES sous-jacentes se voit attribuer un indice de qualité, allant de 1 (qualité la plus élevée) à 5 (qualité la plus faible), en fonction des critères de la catégorie d’actifs concernée. Afin de calculer l’indice moyen pour chaque catégorie d’actifs et niveau, on pondère l’indice en fonction du montant de l’encours en dollars canadiens de l’actif en question.

³ Les émissions de GES de niveau 1 relatives à la dette souveraine sont déclarées avec et sans les émissions attribuables au secteur ATCATF (affectation des terres, changement d’affectation des terres et foresterie), comme le prescrivent les exigences de données concernant la dette souveraine dans la norme du PCAF, partie A (émissions financées).

⁴ Les données sur l’immobilier commercial figurant dans ce tableau comprennent les actifs immobiliers commerciaux investis dans le fonds général dont la compagnie n’est pas propriétaire majoritaire. Les actifs immobiliers commerciaux investis dont la compagnie est propriétaire majoritaire sont déclarés dans les émissions de GES des niveaux 1 et 2 de la Sun Life entrant dans le périmètre du contrôle financier.

⁵ Comprend les émissions financées des coentreprises qui ne sont pas sous le contrôle financier de la Sun Life. Les émissions de GES liées aux titres non cotés ont été ajoutées à l’inventaire des émissions financées en 2025; les données antérieures pour cette catégorie d’actifs ne sont pas déclarées pour le moment.

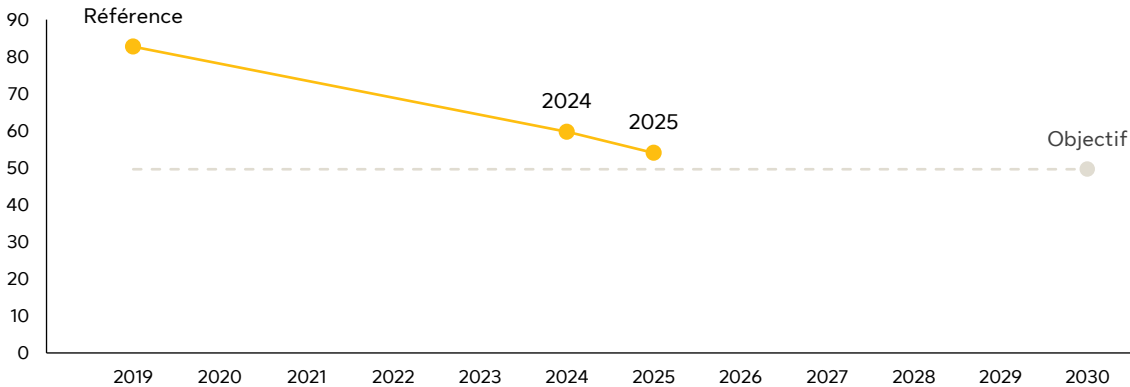
Objectifs du fonds général

Nous avons fixé des objectifs de réduction des émissions de GES d’ici 2030 pour certaines catégories d’actifs dans le fonds général de la Sun Life. Poursuivant notre démarche « zéro émission nette », nous nous concentrons à gérer les risques de transition afin d’assurer notre résilience dans l’environnement externe. Nous réévaluerons et ajusterons nos objectifs de réduction des émissions de GES selon les besoins, en tenant compte de l’évolution de nos objectifs de durabilité et d’affaires ainsi que des risques, exigences, attentes et incitatifs réglementaires des divers territoires où nous exerçons nos activités.

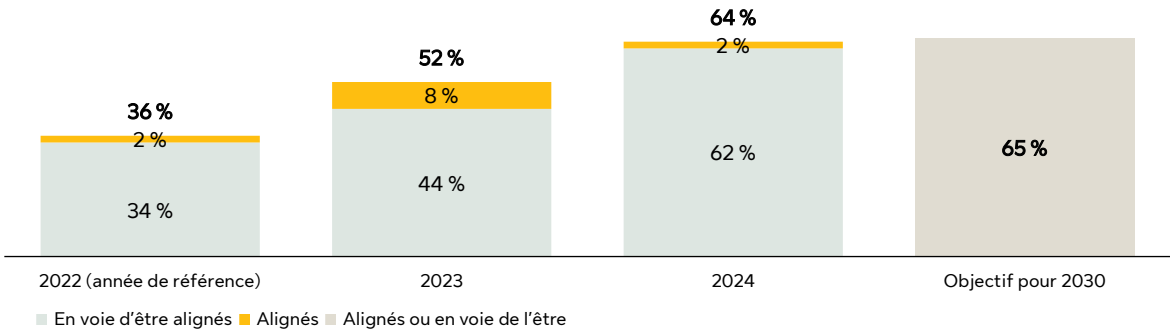
Les objectifs suivants pour 2030, qui utilisent 2019 comme année de référence (sauf indication contraire), couvrent environ 25 % de l’actif géré dans le fonds général de la Sun Life⁶. Ce pourcentage de couverture représente la proportion de l’actif géré du fonds général qui est visée par les objectifs portant sur l’ensemble de l’actif géré dans le fonds général en 2025.

Objectifs pour les obligations de sociétés cotées en bourse

- 40 % de réduction de l’intensité carbonique d’ici 2030 par rapport à l’année de référence 2019 (en émissions de carbone par rapport à la valeur investie [ECVI])⁷.
- **Valeur de référence** : 82,7 t éq. CO₂ par million de dollars investi (valeur de référence pour les émissions financées absolues : 2 996 212 t éq. CO₂)⁸.
- **Résultat** : 27,9 % de réduction de l’intensité carbonique en 2025 par rapport à 2019. Les facteurs de progrès par rapport à l’objectif comprennent le repositionnement du portefeuille, la réduction des émissions de GES des sociétés détenues et l’augmentation de l’évaluation du portefeuille, qui ont été partiellement contrebalancés par les émissions financées liées aux nouveaux placements.



- 65 % des 50 principaux émetteurs financés dans les secteurs importants⁹ « alignés » ou « en voie d’être alignés » sur l’objectif de réduction à zéro des émissions nettes d’ici 2030¹⁰.
- **Valeur de référence** : Selon une première valeur de référence calculée en 2022, 2 % des principaux émetteurs étaient alignés et 34 % étaient en voie de l’être.
- **Résultat** : 64 % des 50 principaux émetteurs financés ont atteint l’objectif de réduction à zéro des émissions nettes ou sont en bonne voie de l’atteindre (cible de 65 % d’ici 2030)¹⁰. Les facteurs de progrès au sein des 50 principaux émetteurs en 2024 comprennent une meilleure performance en matière d’émissions et des stratégies de décarbonisation plus détaillées.



⁶ Pour connaître les valeurs de référence des émissions financées, voir les sections Objectifs pour les obligations de sociétés cotées en bourse et Objectif pour les actions cotées en bourse (gestion directe) à la page suivante.

⁷ La cible couvre les émissions de GES de niveaux 1 et 2 des sociétés détenues. Elle ne permet pas l'utilisation de la compensation carbone dans le calcul de la réduction des émissions de GES.

⁸ Les émissions financées sont calculées selon la deuxième édition (2022) de la norme du PCAF, partie A (émissions financées). À noter que ces chiffres ne font pas l'objet d'une vérification externe et qu'ils pourraient être rajustés dans les prochaines publications en raison de changements apportés au portefeuille de l'entreprise et d'améliorations apportées à la disponibilité, aux mesures de contrôle et à la qualité des données. Les valeurs sont arrondies. L'unité « t éq. CO₂ » représente les tonnes métriques d'équivalents dioxyde de carbone.

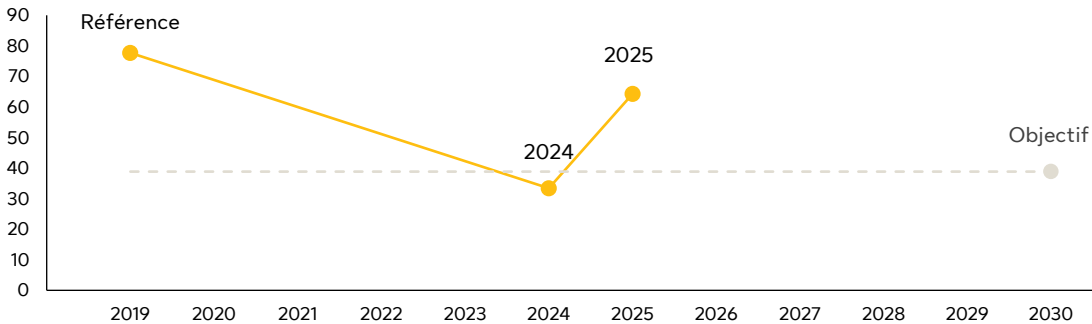
⁹ Les secteurs importants comprennent les services collectifs (électricité, services diversifiés et gaz); le pétrole, le gaz et les combustibles; l'aviation; les produits chimiques; les matériaux de construction; et le secteur minier.

¹⁰ Cet objectif applique la méthode de mesure de l'alignement des actifs établie dans le cadre Net Zero Investment Framework de l'Investment Initiative, conforme à l'Accord de Paris. L'évaluation des progrès prend en compte plusieurs critères, dont les ambitions de réduction à zéro des émissions nettes, les objectifs liés au climat, la divulgation des émissions de GES et les stratégies de décarbonisation.

¹¹ Au 31 décembre 2024.

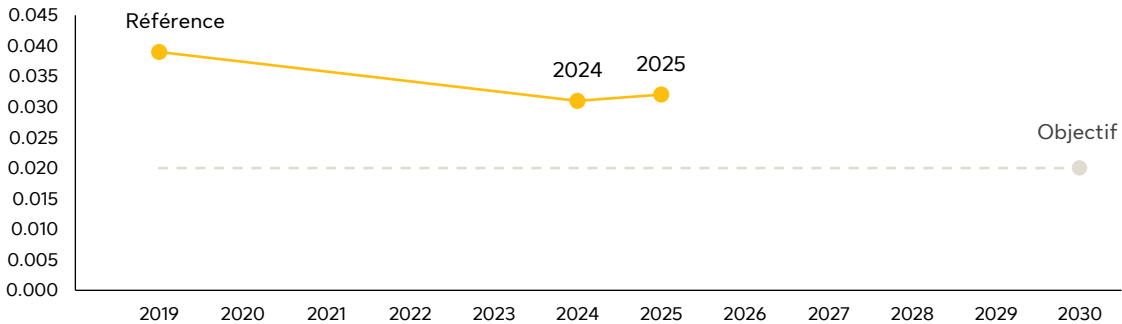
Objectif pour les actions cotées en bourse (gestion directe)

- 50 % de réduction de l'intensité carbonique d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2019 (en émissions de carbone par rapport à la valeur investie [ECVI])¹²
- **Valeur de référence** : 77,7 t éq. CO₂ par million de dollars investi (valeur de référence pour les émissions financées absolues : 22 256 t éq. CO₂)¹³
- **Résultat** : 17 % de réduction de l'intensité des émissions de GES en 2025 par rapport à 2019. La variation annuelle du progrès relatif par rapport à la réduction de référence reflète un repositionnement du portefeuille en raison de la vente de placements à plus faible intensité carbonique, ce qui entraîne une valeur marchande globale inférieure et une concentration plus élevée dans des placements régionaux spécifiques qui émettent intrinsèquement davantage. La direction évaluera les mesures d'atténuation et continuera d'évaluer les variations potentielles de l'intensité des émissions de GES au fil du temps découlant de facteurs externes comme la fluctuation des évaluations des placements sous-jacents.



Objectif pour l'immobilier commercial

- 50 % de réduction de l'intensité carbonique dans les immeubles commerciaux d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2019 (en t éq. CO₂ par mètre carré)¹⁴
- **Valeur de référence** : 0,04 t éq. CO₂ par mètre carré (valeur de référence pour les émissions financées absolues : 78 871 t éq. CO₂)¹⁵
- **Résultat** : 20 % de réduction de l'intensité des émissions de GES en 2025 par rapport à 2019. Les facteurs ayant influencé les progrès à l'égard de l'objectif comprennent la mise en œuvre de mesures d'efficacité énergétique, les améliorations apportées à l'enveloppe des bâtiments, la substitution des combustibles et la décarbonisation du réseau électrique¹⁶.



¹² La cible couvre les émissions de GES de niveaux 1 et 2 des sociétés détenues. Elle ne permet pas l'utilisation de la compensation carbone dans le calcul de la réduction des émissions de GES.

¹³ Les émissions financées sont calculées selon la deuxième édition (2022) de la norme du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF), partie A (émissions financées). À noter que ces chiffres ne font pas l'objet d'une vérification externe et qu'ils pourraient être rajustés dans les prochaines publications en raison de changements apportés au portefeuille de l'entreprise et d'améliorations apportées à la disponibilité, aux mesures de contrôle et à la qualité des données. Les valeurs sont arrondies. L'unité « t éq. CO₂ » représente les tonnes métriques d'équivalents dioxyde de carbone.

¹⁴ L'objectif intermédiaire et les émissions de GES de référence du fonds général pour l'immobilier commercial sont associés au Fonds d'actions immobilières BGO Sun Life, et comprennent les émissions de GES des niveaux 1, 2 et des catégories 4 et 15 du niveau 3. À noter que ces chiffres ne font pas l'objet d'une vérification externe et qu'ils pourraient être rajustés dans les prochaines publications en raison de changements apportés au portefeuille de l'entreprise et d'améliorations apportées à la disponibilité, aux mesures de contrôle et à la qualité des données.

¹⁵ La référence pour l'objectif intermédiaire du portefeuille immobilier commercial du fonds général a été recalculée pour tenir compte des changements de méthodologie, la portée des objectifs, les données sur les activités, les acquisitions et les cessions, ainsi que les facteurs d'émissions de GES mis à jour.

¹⁶ L'amélioration des processus de gestion des données d'émissions de GES a permis de communiquer les chiffres historiques d'intensité des émissions de GES pour 2024.

► [Émissions de gaz à effet de serre de l’entreprise](#) ► [Mesures du fonds général](#) ► **Mesures opérationnelles** ► [Indicateurs intersectoriels](#)

Mesures opérationnelles

Émissions de GES liées à nos opérations

La Sun Life vise à réduire de 50 % les émissions de GES de ses bureaux à l’échelle mondiale d’ici 2030 par rapport à l’année de référence 2019¹⁷. Poursuivant notre démarche « zéro émission nette », nous nous concentrons sur la gestion des risques de transition afin de soutenir les objectifs de durabilité de nos Clients et Clientes et d’assurer notre résilience¹⁸. Voir la section [Stratégie > Opérations](#) pour de plus amples renseignements sur nos opérations. Pour en savoir plus sur nos émissions de GES opérationnelles, y compris notre méthode de mesure, nos données et nos hypothèses, lire la [Méthodologie de déclaration des émissions de GES 2025 de la Sun Life](#).

Normes ou indicateurs pertinents	Émissions de GES des bureaux à l’échelle mondiale	Objectif pour 2030	2025	2024	2023	2019 (année de référence)
GRI 3-3, 305-5 ODD 3, 13	Réduction des émissions liées aux bureaux de l’entreprise à l’échelle mondiale par rapport à l’année de référence (%)	-50 %	-34 %	-32 %	-11 %	S. O.
	Émissions selon le marché provenant des bureaux de l’entreprise à l’échelle mondiale (t éq. CO₂)¹	12 811	17 464	17 770	23 280	26 291

Toutes les valeurs sont déclarées pour l’année civile (du 1er janvier au 31 décembre). Les valeurs sont arrondies.
¹ En 2025, 46 % de l’électricité consommée dans les bureaux de la Sun Life à l’échelle mondiale provenaient de sources renouvelables. Les émissions de GES selon le marché tiennent compte des arrangements contractuels liés à l’achat d’électricité, y compris les CER, les facteurs d’émissions résiduelles mixtes et les énergies renouvelables sur place.]

¹⁷ En vigueur depuis le 31 décembre 2024, cet objectif remplace notre objectif précédent, qui consistait à réduire nos émissions de GES opérationnelles de 50 % d’ici 2030 (par rapport à 2019); cet objectif s’appliquait non seulement aux émissions de GES de nos bureaux du monde entier, mais aussi à celles des centres de données physiques et des déplacements d’affaires. Notre objectif révisé s’applique désormais aux bureaux seulement et permet en outre l’utilisation de certificats d’énergie renouvelable (CER). Consulter le [Rapport sur la gestion des risques climatiques d’après la ligne directrice B-15 du BSIF 2024](#) pour en savoir plus.
¹⁸ L’objectif de réduction des émissions de GES opérationnelles de la Sun Life permet l’utilisation d’instruments fondés sur le marché comme les CER. Pour en savoir plus sur les CER et leur pertinence dans la comptabilisation des émissions de GES, consulter la [Méthodologie de déclaration des émissions de GES 2025 de la Sun Life](#). Noter que la compensation carbone ne contribue pas à la réalisation de notre objectif de réduction des émissions de GES dans nos bureaux à l’échelle mondiale.

► [Émissions de gaz à effet de serre de l’entreprise](#) ► [Mesures du fonds général](#) ► **Mesures opérationnelles** ► [Indicateurs intersectoriels](#)

Énergie, eau et déchets

La Sun Life possède et loue plusieurs immeubles dans le cadre de ses opérations et de ses investissements. Elle mesure continuellement leur consommation d’énergie et d’eau et leur production de déchets, comme en témoigne le tableau de données ci-dessous. Pour en savoir plus sur les mesures liées à l’immobilier, dont la méthode de mesure, les données et les hypothèses, consulter la [Méthodologie de déclaration des émissions de GES 2025 de la Sun Life](#).

		Bureaux à l’échelle mondiale ¹			Immeubles appartenant à la Sun Life ²		
Normes ou indicateurs pertinents	Consommation d’énergie et d’eau et production de déchets	2025	2024	2023	2025	2024	2023
GRI 3-3, 302-1, 302-2, 302-3, 303-5 ODD 3, 13	Énergie³						
	Consommation totale d’énergie (éq. MWh)	101 654	93 299	98 756	534 915	516 461	493 878
	Intensité de la consommation d’énergie (éq. kWh/pi²)	22,3	20,2	20,6	20,5	20,0	19,6
	Chauffage	30 964	22 275	23 019	256 141	247 867	240 308
	Gaz naturel	30 911	22 193	22 972	255 945	247 582	240 261
	Autres combustibles à source fixe	53	82	47	196	285	47
	Chauffage urbain et vapeur	1 020	1 083	2 421	6 209	4 717	5 188
	Eau réfrigérée	2 924	3 022	2 987	334	333	316
	Consommation totale d’électricité	66 746	66 919	70 329	272 231	263 544	248 066
	Électricité provenant du réseau	41 418	41 076	62 722	269 685	263 522	199 428
	Électricité renouvelable (éq. MWh) ⁴	25 328	25 843	7 607	2 546	22	48 638
	Eau						
	Consommation d’eau totale (m³)	277 860	250 718	250 456	1 459 638	1 448 635	1 506 050
	Intensité de la consommation d’eau (l/pi²)	60,9	54,2	52,4	56,0	55,2	59,7
	Déchets⁵						
	Total des déchets éliminés (tonne métrique)	-	-	-	17 421	15 863	14 043
	Enfouissement	-	-	-	13 825	12 374	10 946
	Recyclage	-	-	-	3 061	3 036	2 650
	Compost	-	-	-	535	453	447

Toutes les valeurs sont déclarées pour l’année civile (du 1er janvier au 31 décembre). Les valeurs sont arrondies.

Les résultats passés ont été rajustés pour tenir compte des changements apportés à la méthodologie, des acquisitions et des cessions, de la mise à jour des facteurs d’émission et des corrections apportées aux données brutes, le cas échéant.

¹ Consommation d’énergie et d’eau dans les bureaux loués avec émissions déclarées au niveau 3, catégorie 8. Dans le but d’éviter une comptabilisation en double, la consommation liée aux bureaux qui sont situés dans des immeubles appartenant à la Sun Life à l’échelle mondiale n’est comprise que dans les totaux des immeubles appartenant à la Sun Life. Voir la section 2.1 de la [Méthodologie de déclaration des émissions de GES 2025 de la Sun Life](#) pour obtenir des précisions sur les bureaux à l’échelle mondiale de la Sun Life et les immeubles lui appartenant.

² La consommation d’énergie, la consommation d’eau et les déchets éliminés sont déclarés pour l’ensemble des immeubles appartenant à la Sun Life pour lesquels des émissions de GES sont déclarées au niveau 1, au niveau 2 et aux catégories 4 et 5 du niveau 3. Voir les sections 2.1 à 2.3 de la [Méthodologie de déclaration des émissions de GES 2025 de la Sun Life](#) pour obtenir des précisions.

³ Les valeurs qui concernent la consommation d’énergie sont exprimées en équivalent mégawatt heure (éq. MWh).

⁴ L’équivalent mégawatt heure (éq. MWh) pour l’électricité renouvelable représente la production d’énergie sur place, les CER et l’achat d’énergie verte auprès des services publics.

⁵ Les données sur les déchets sont déclarées pour 89 % des immeubles appartenant à la Sun Life.

Indicateurs intersectoriels

La ligne directrice B-15, Gestion des risques climatiques, du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) comporte une nouvelle attente de déclaration concernant les indicateurs intersectoriels, laquelle s'applique à la Sun Life pour l'exercice 2025. Vous trouverez dans cette section nos premières déclarations à cet égard.

Lorsque nous définissons la portée de la déclaration des indicateurs intersectoriels liés au climat, nous tenons compte de la disponibilité, de la fiabilité et de la maturité des données sous-jacentes dans l'ensemble de nos secteurs d'activité, ainsi que de la disponibilité des méthodes d'évaluation des risques.

Certains indicateurs sont plus faciles à obtenir dans des secteurs d'activité spécifiques, tandis que d'autres nécessitent le développement de normes sectorielles et de processus de collecte de données. La portée de l'information fournie pour chaque indicateur aux pages suivantes se limite aux secteurs d'activité spécifiques où nous estimons que les

données sont plus facilement accessibles, fiables et mesurables. Par conséquent, ces indicateurs ne représentent pas l'étendue complète de nos actifs et de nos activités commerciales. Nos déclarations évolueront à mesure que nos évaluations, nos processus de collecte de données et les normes de l'industrie progresseront. Le cas échéant et lorsqu'indiqué, nous avons utilisé les données communiquées au BSIF par le biais des soumissions de données réglementaires liées au climat¹.

Les données et les indicateurs liés au climat déclarés aux pages suivantes comportent des incertitudes, des jugements et des hypothèses inhérents et ne dressent pas un portrait définitif et complet du risque ou du rendement futur. À noter que, dans de nombreux cas, ces données sont dérivées de modélisations, d'estimations et d'analyses de scénarios. De plus, les méthodologies et les cadres utilisés diffèrent d'une société à une autre, ce qui peut rendre difficiles les examens comparatifs.

Ces indicateurs fournissent un aperçu des occasions potentielles et des risques actuels ou futurs, basés sur les données, estimations et méthodologies disponibles. Pour en savoir plus, voir la section [Avertissement concernant les énoncés prospectifs et autres sujets](#).

¹ L'exercice normalisé d'analyse de scénarios climatiques (ENASC) du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) a été conçu pour mesurer l'exposition aux risques climatiques qui n'est pas reflétée par les techniques traditionnelles de quantification des risques. L'objectif du BSIF pour l'ENASC était de permettre aux institutions financières de mieux comprendre les expositions potentielles aux changements climatiques, de renforcer leur capacité à évaluer l'incidence des changements climatiques, de mener des exercices d'analyse de scénarios climatiques et de fournir au BSIF une évaluation quantitative normalisée de l'exposition aux risques liés au climat au Canada. Les déclarations sur les risques climatiques du BSIF sont conçues pour recueillir des données normalisées sur les émissions de GES et l'exposition financière liées au climat. Ces déclarations capturent des données permettant de quantifier les expositions potentielles et réelles des assureurs aux risques physiques ainsi que leurs expositions potentielles aux risques de transition.

Risques physiques liés aux changements climatiques

À propos des indicateurs

Les données à droite présentent l'exposition au risque d'inondation pour un sous-ensemble d'actifs immobiliers de notre fonds général et certaines propriétés dans notre portefeuille de bureaux à l'échelle mondiale².

La modélisation précise du risque climatique physique nécessite des données géospatiales spécifiques pour estimer les dommages potentiels causés par les dangers climatiques. Comme les actifs immobiliers ont des emplacements spécifiques et connus, ils offrent actuellement les données les plus fiables pour mesurer les risques climatiques physiques.

L'exposition au risque d'inondation qui est signalée ne tient pas compte des facteurs d'atténuation au niveau des actifs, tels que les mesures de résilience et d'adaptation pour la propriété elle-même, et l'assurance de dommages. La Sun Life a identifié l'assurance de dommages comme un facteur d'atténuation clé du risque physique et a mené un exercice de simulation pour évaluer les répercussions sur la Sun Life d'une défaillance du marché de l'assurance de dommages. Pour en savoir plus sur cette évaluation et sur notre approche en résilience climatique pour les placements du fonds général et les opérations, voir la section [Stratégie](#).

Voir la section [Gestion des risques](#) pour connaître l'approche de la Sun Life en matière de détermination, d'évaluation, de hiérarchisation et de surveillance des risques physiques.

Indicateurs de risques physiques :

- 1) **Exposition du fonds général au risque d'inondation (actif géré immobilier^{2,3} visé) :**
12 % (1,0 milliard \$) de l'actif immobilier visé est exposé à un risque élevé d'inondation⁴.
Cette évaluation couvre 36 % des actifs immobiliers du fonds général et 5 % du total des actifs du fonds général, et ne tient pas compte des mesures d'atténuation propres à chaque actif.
- 2) **Exposition des bureaux au risque d'inondation :**
15 % de l'espace de bureau (en pi²) visé est exposé à un risque élevé d'inondation⁴. Cette évaluation couvre 4,8 millions de pieds carrés, représentant 68 % de notre portefeuille total de bureaux⁵, et ne tient pas compte des mesures d'atténuation propres à chaque actif.

² Les données du fonds général ont été calculées à l'aide de la méthodologie de [l'ENASC du BSIF](#). Les actifs gérés immobiliers du fonds général visés par l'ENASC (8,6 milliards de dollars, représentant 5 % du total des actifs du fonds général) comprenaient des placements immobiliers (immeubles résidentiels, immeubles non résidentiels, terrains et autres actifs immobiliers) et des prêts hypothécaires situés dans les emplacements définis par l'ENASC (comme décrit dans la note de bas de page 3) au Canada. Les données du portefeuille de bureaux à l'échelle mondiale sont tirées d'évaluations des risques réalisées à l'aide de l'outil ClimateScore Global de Jupiter Intelligence – un outil d'évaluation des risques physiques liés aux changements climatiques qui quantifie le niveau d'exposition d'un actif physique à divers dangers climatiques sur différents horizons temporels. Au 31 décembre 2023. Les chiffres sont présentés en \$ CA.

³ L'évaluation des risques physiques de l'ENASC était axée sur les risques d'inondation et de feux de forêt pour les actifs gérés visés. Les risques d'inondation ont été évalués dans les principales villes canadiennes (Vancouver, Calgary, Edmonton, Winnipeg, Kitchener-Waterloo-Cambridge, Ottawa-Gatineau, Montréal, Québec, Sherbrooke, Saguenay et Fredericton). Les risques de feux de forêt ont été évalués dans les régions éloignées (Territoires du Nord-Ouest, nord de l'Alberta, nord de la Saskatchewan, nord du Manitoba, nord de l'Ontario, nord du Québec, nord-est de Terre-Neuve et est du Labrador). Comme la Sun Life ne possède pas de placements immobiliers ou hypothécaires du fonds général dans les régions évaluées pour les risques de feux de forêt, cet indicateur a été exclu du calcul.

⁴ Une « exposition à un risque élevé d'inondation » est définie comme une profondeur d'inondation supérieure à 0,5 mètre avec une probabilité de 1 % de se produire au cours d'une année donnée dans le scénario suggéré sans tenir compte des mesures d'atténuation au niveau des actifs. Cette définition a été appliquée en utilisant différentes méthodologies de scénario selon le type d'actif. Pour le fonds général, le scénario suggéré par le BSIF comportait une approche stochastique qui englobe une gamme de trajectoires représentatives de concentration (ou RCP, de l'anglais Representative Concentration Pathways) basées sur les RCP 4.5 et RCP 8.5. Pour les bureaux, le scénario utilisé était le scénario RCP 8.5, utilisant l'outil ClimateScore Global de Jupiter Intelligence. Le RCP 4.5 est un scénario modéré où les émissions de GES mondiales culminent vers 2040 puis diminuent, stabilisant le forçage radiatif à 4,5 watts par mètre carré (W/m²) et projetant un réchauffement climatique entre 2 °C et 3 °C d'ici 2100. Le RCP 8.5 est un scénario grave représentant des émissions élevées et non atténuées de GES, avec un forçage radiatif de 8,5 W/m² et un réchauffement climatique projeté entre 3 °C et 5 °C d'ici 2100. Le RCP 8.5 est conçu pour être un « scénario d'émissions de référence très élevé » représentant le 90^e percentile des scénarios de référence sans politique disponibles en 2011 lorsque le scénario a été introduit.

⁵ Le portefeuille de bureaux mondial de la Sun Life comprend des bureaux en Amérique du Nord, en Asie et à certains endroits en Irlande et aux Bermudes. Valeur rapportée en pourcentage de la superficie totale du portefeuille de bureaux dans ces zones géographiques au 31 décembre 2024. Dans certains cas, les placements immobiliers du fonds général sont également utilisés comme bureaux de la Sun Life. 21 % de la superficie des bureaux se trouvent dans des immeubles de placement.

Sun Life | Rapport sur la gestion des risques climatiques d'après la ligne directrice B-15 du BSIF 2025

Risques de transition liés aux changements climatiques

À propos des indicateurs

Les données à droite présentent l'exposition de notre fonds général aux secteurs vulnérables au risque de transition (SVRT)⁶, lesquels représentent 9 % du total des actifs du fonds général. Ces secteurs sont exposés à des risques potentiels liés à la décarbonisation, comme la hausse des coûts d'exploitation, la baisse de la demande et le délaissement d'actifs. Les actifs gérés visés comprennent quatre catégories d'actif : les prêts aux entreprises, les prêts hypothécaires commerciaux, les actions et les obligations de société. Ces indicateurs reflètent l'exposition brute basée sur la classification sectorielle et ne tiennent pas compte des facteurs d'atténuation au niveau des actifs, comme les plans de transition propres aux emprunteurs⁶.

En ce qui concerne notre portefeuille d'obligations de sociétés, qui représente 23 % des actifs du fonds général, le risque de transition est concentré chez nos 50 principaux émetteurs financés qui sont

potentiellement exposés à des facteurs tels que les changements dans les politiques, la technologie et les marchés. Nous évaluons ces émetteurs dans les secteurs importants⁷ en fonction du cadre d'investissement zéro émission nette, un indicateur défini par le NZIF qui tient compte des plans spécifiques d'atténuation des risques de transition des sociétés sous-jacentes. Cet indicateur couvre 76 % de nos émissions financées totales d'obligations de société. Pour en savoir plus, voir la section [Mesures et cibles > Objectifs du fonds général](#).

Voir la section [Gestion des risques](#) pour connaître l'approche de la Sun Life concernant la détermination, l'évaluation, la hiérarchisation et la surveillance des risques de transition. Voir la section [Stratégie > Placements du fonds général](#) pour connaître l'approche de résilience climatique de la Sun Life pour les placements du fonds général. Voir la section [Mesures et cibles > Objectifs du fonds général](#) pour en savoir plus sur les progrès liés aux objectifs en matière de risques de transition.

Indicateurs de risques de transition :

- 1) **Exposition du fonds général aux SVRT (actifs gérés visés) :**
Des 48,5 milliards \$ d'actifs gérés visés, soit 28 % des actifs totaux du fonds général, 32 % (15,7 milliards \$) sont investis dans des SVRT. Cette évaluation^{6,8} couvre les prêts aux entreprises, les prêts hypothécaires commerciaux, les actions et les obligations de société visés⁹. L'exposition est distribuée dans les différents secteurs comme suit :

- Production et distribution d'électricité : 9 %
- Extraction minière : 1 %
- Fabrication : 3 %¹⁰
- Combustibles fossiles : 10 %
- Transport : 9 %

L'évaluation ne tient pas compte des facteurs d'atténuation au niveau des actifs. Plus de 99 % des actifs gérés totaux dans les SVRT sont dans notre portefeuille d'obligations de société.

- 2) **Alignement du portefeuille d'obligations de société du fonds général sur le cadre d'investissement zéro émission nette dans les secteurs importants⁷ : 36 % (1,7 milliard \$) des actifs des 50 principaux émetteurs financés ne sont pas alignés sur les critères du NZIF.**

Cette exposition représente :

- 11 % de l'exposition aux SVRT
- 4 % des obligations de sociétés cotées en bourse du fonds général
- 1 % des actifs totaux du fonds général (toutes catégories d'actifs confondues)

⁶ Le BSIF définit les secteurs vulnérables au risque de transition (SVRT) comme les secteurs de la production et distribution d'électricité, de l'extraction minière, de la fabrication, des combustibles fossiles, du transport, de l'agriculture et de la foresterie, conformément au Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2022 version 1.0. Ces secteurs sont définis en fonction de leur exposition aux politiques d'atténuation liées au climat et sont exposés à des risques potentiels liés à la décarbonisation, comme la hausse des coûts d'exploitation, la baisse de la demande et le délaissement d'actifs. La Sun Life n'est pas exposée au secteur de l'agriculture et de la foresterie, comme indiqué dans les relevés sur les risques climatiques. Les données sur l'exposition aux SVRT sont tirées du sous-ensemble de données sur les actifs gérés liés au risque de transition, communiquées au BSIF dans le cadre d'une soumission de données réglementaires liées au climat. L'évaluation de la Sun Life fait correspondre les secteurs que le BSIF définit comme des SVRT dans les relevés sur les risques climatiques aux données sur les actifs gérés du fonds général par secteur, lesquelles ont été soumises dans le cadre du volet sur le risque de transition de l'exercice normalisé d'analyse de scénarios climatiques (ENASC).

⁷ Les secteurs importants comprennent les services publics (électricité, services diversifiés et gaz); le pétrole, le gaz et les combustibles; l'aviation; les produits chimiques; les matériaux de construction et le secteur minier. L'indicateur d'alignement suit la méthodologie du cadre NZIF de la Paris Aligned Investment Initiative.

⁸ Au 31 décembre 2023.

⁹ Les prêts aux entreprises et les prêts hypothécaires commerciaux visés sont ceux comptabilisés à la juste valeur dans les autres éléments du résultat global. Les actions ordinaires et les actions privilégiées visées sont celles comptabilisées à la juste valeur dans le résultat net. Les obligations de sociétés visées sont celles comptabilisées à la fois à la juste valeur dans les autres éléments du résultat global et à la juste valeur dans le résultat net.

¹⁰ La valeur est arrondie.

Possibilités liées aux changements climatiques et déploiement du capital

À propos des indicateurs

Dans le fonds général de la Sun Life, nous prenons en compte les occasions et les risques significatifs liés au climat, lorsqu'il est approprié de le faire, dans le but d'améliorer notre rendement ajusté au risque. Nous investissons une partie des actifs du fonds général de la Sun Life dans des placements qui soutiennent nos objectifs de durabilité, comme l'énergie renouvelable et les bâtiments écologiques. Ces placements brossent un portrait du déploiement de capital en fonction des occasions et des risques liés au climat.

Nous déployons également du capital dans des entreprises qui démontrent un alignement sur l'objectif zéro émission nette. Bien que notre analyse des risques de transition surveille l'exposition aux émetteurs non alignés dans le portefeuille d'obligations de sociétés du fonds général, cette perspective met en évidence la proportion de nos 50 principaux émetteurs financés dans le portefeuille d'obligations de sociétés qui sont alignés ou en voie d'être alignés sur l'objectif zéro émission nette, conformément aux critères définis par le cadre NZIF.

Voir la section [Mesures et cibles > Objectifs du fonds général](#) pour de plus amples renseignements.

Indicateurs de possibilités et de déploiement du capital :

- 1) **Exposition du fonds général aux placements liés au climat : 10,7 milliards \$ d'actifs gérés, soit 5 % des actifs totaux du fonds général, sont investis dans des catégories de placements liées au climat¹¹ :**
 - Énergie renouvelable : 4,5 milliards \$
 - Efficacité énergétique : 2,3 milliards \$
 - Immeubles verts : 2,2 milliards \$¹²
 - Transports propres : 1,7 milliard \$

Les placements liés au climat désignent des placements dans des actifs et des catégories de projets verts définis par les Green Bond Principles de l'International Capital Markets Association (ICMA)¹³ qui correspondent aux objectifs environnementaux¹⁴ de l'ICMA en matière d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques¹⁵.
- 2) **Alignement des placements du fonds général sur le cadre d'investissement zéro émission nette dans les secteurs importants⁸ :**

Dans notre portefeuille d'obligations de société, 64 % (6,0 milliards \$) des actifs des 50 principaux émetteurs financés sont alignés ou en voie d'être alignés sur les critères du NZIF. Cette exposition représente :

 - **15 % des obligations de sociétés cotées en bourse du fonds général**
 - **3 % des actifs totaux du fonds général**

¹¹ Au 31 décembre 2025. * Tous les montants sont en dollars canadiens, sauf indication contraire. Des renseignements supplémentaires sur la méthode de calcul de l'actif géré, y compris les critères utilisés, peuvent être fournis sur demande. La valeur de l'actif des Clients inclus représente une mesure financière non conforme aux normes IFRS.

¹² Les actifs immobiliers comprennent des placements immobiliers, des biens immobiliers occupés par le propriétaire et des biens immobiliers dans des placements de sociétés en commandite.

¹³ Voir le document [Green Bond Principles de l'ICMA](#) pour obtenir de plus amples renseignements.

¹⁴ Voir le document [Green Project Mapping de l'ICMA](#) pour de plus amples renseignements.

¹⁵ Lorsque les émetteurs n'obtiennent pas l'opinion d'une tierce partie ou fournissent une opinion interne sur leur émission, nos professionnels des placements utilisent leur jugement pour déterminer si l'utilisation du produit répond ou non aux normes établies dans les lignes directrices de l'ICMA. Les actifs inclus pourraient ne pas répondre aux critères des Cadres des obligations durables de la Sun Life. Ne comprend pas toutes les participations dans des compagnies pouvant être définies comme étant durables selon d'autres taxonomies.

Prix interne du carbone

La Sun Life n'a pas adopté un prix interne du carbone.

Rémunération

Pour les gratifications de 2023 et 2024 dans le cadre de notre Régime d'unités d'actions Sun Life des dirigeants, nous avons intégré un facteur de durabilité qui permet un ajustement maximal de +/- 10 points de pourcentage à la valeur finale de la prime. L'ajustement est basé sur notre rendement sur trois ans par rapport à quatre objectifs ambitieux en matière de durabilité, notamment les placements durables et la réduction des émissions de GES. Le facteur de durabilité a été éliminé en 2025. Voir la [circulaire d'information de la direction](#) de la Sun Life pour obtenir de plus amples renseignements.

Annexe

Index de la ligne directrice B-15 du BSIF

Catégorie	Attente	Section du Rapport sur la gestion des risques climatiques d'après la ligne directrice B-15 du BSIF
Gouvernance	a) Décrire l'organe ou les organes de gouvernance (par exemple, conseil d'administration, comité ou autre), ou la ou les personnes responsables de la supervision des possibilités et risques liés aux changements climatiques, y compris leur identité, leurs responsabilités, leurs habiletés et compétences, le processus leur permettant de rester informés, notamment la fréquence des réunions, la supervision de la stratégie, les transactions importantes, les processus de gestion des risques, l'établissement des cibles et le suivi des progrès accomplis vers l'atteinte de ces cibles. Indiquer également si et de quelle manière les considérations liées aux changements climatiques sont prises en considération dans la détermination de leur rémunération.	Gouvernance > Conseil d'administration
	b) Décrire le rôle de la direction en ce qui concerne le suivi, la gestion et la surveillance des possibilités et risques liés aux changements climatiques, y compris l'identité du poste ou du comité au sein de la direction, s'il y a lieu, les processus, les contrôles et les procédures en matière de gouvernance, de même que la manière dont la surveillance est exercée à l'égard de ce poste ou comité.	Gouvernance > Toutes les sous-sections
Stratégie	a) Décrire les possibilités et risques liés aux changements climatiques que l'IFF (institution financière sous réglementation fédérale) a recensés et dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'ils aient une incidence sur ses flux de trésorerie, son accès à du financement ou son coût du capital, y compris : - la classification de chaque risque climatique dans la catégorie « risque physique » ou « risque de transition »; - le délai attendu avant que les effets associés à chaque risque et possibilité ne se produisent (court, moyen ou long terme);	Gestion des risques > Hiérarchisation
	les définitions de « court terme », « moyen terme » et « long terme » que préconise l'IFF en lien avec les horizons de planification stratégiques en matière de prise de décisions.	Gestion des risques
	b) Modèle d'affaires et chaîne de valeur Décrire : - les effets en cours et prévus des possibilités et risques liés aux changements climatiques sur le modèle d'affaires et la chaîne de valeur de l'IFF; - où, dans le modèle opérationnel et la chaîne de valeur de l'IFF, les possibilités et risques liés aux changements climatiques sont concentrés. Stratégie et prise de décisions Fournir des informations sur : - les changements en cours et prévus au modèle d'affaires de l'IFF, y compris en ce qui concerne l'affectation de ses ressources pour répondre aux possibilités et risques liés aux changements climatiques; - les efforts directs d'atténuation et d'adaptation, en cours et prévus; - les efforts indirects d'atténuation et d'adaptation, en cours et prévus.	Stratégie > Assurance-vie et assurance-santé Stratégie > Placements du fonds général Stratégie > Opérations
	Situation financière, performance financière et flux de trésorerie Décrire : - l'incidence des possibilités et risques liés aux changements climatiques sur la situation financière de l'IFF, sa performance financière et ses flux de trésorerie pour la période de déclaration; - la façon dont l'IFF s'attend à ce que sa situation financière, sa performance financière et ses flux de trésorerie changent à court, à moyen et à long terme, compte tenu de sa stratégie de gestion des possibilités et risques liés aux changements climatiques.	Stratégie

Catégorie	Attente	Section du Rapport sur la gestion des risques climatiques d'après la ligne directrice B-15 du BSIF
Gestion des risques	a) Fournir des informations sur les processus et les politiques connexes utilisés par l'IFF pour cerner, évaluer, hiérarchiser et surveiller les risques climatiques. Pour répondre à cette attente en matière de communication d'informations, l'IFF doit expliquer comment elle a appliqué le principe 3 du chapitre 1 de la ligne directrice.	Gestion des risques > Toutes les sous-sections
	b) Fournir des informations sur les processus utilisés par l'IFF pour cerner, évaluer, hiérarchiser et surveiller les possibilités liées aux changements climatiques. Indiquer notamment si, et, le cas échéant, comment, l'IFF utilise l'analyse de scénarios climatiques pour éclairer la détermination des possibilités liées aux changements climatiques.	
	c) Fournir des informations sur la mesure dans laquelle et la manière dont les processus utilisés par l'IFF pour cerner, évaluer, hiérarchiser et surveiller les possibilités et risques liés aux changements climatiques sont intégrés à son processus général de gestion des risques et viennent l'étoffer.	
Mesures et cibles	a) Présenter les indicateurs utilisés par l'IFF pour évaluer les possibilités et risques liés aux changements climatiques conformément à sa stratégie et à son processus de gestion des risques.	Mesures et cibles > Mesures opérationnelles
	b) Déclarer la quantité absolue d'émissions brutes de GES de l'IFF pour la période en séparant le champ d'application 1 du champ d'application 2 selon l'emplacement. Déclarer l'approche de mesure, les intrants et les hypothèses utilisées par l'IFF pour mesurer les émissions de GES des champs d'application 1 et 2, ainsi que les motifs sous-jacents de ces décisions. Indiquer la norme d'information utilisée par l'IFF pour calculer et déclarer les émissions de GES. Si la norme d'information utilisée par l'IFF n'est pas la norme Corporate Standard (norme destinée à l'entreprise) du Protocole des GES, expliquer en quoi la norme utilisée y est comparable.	Mesures et cibles > Émissions de gaz à effet de serre de l'entreprise
	c) Déclarer, s'il y a lieu, les cibles quantitatives et qualitatives liées aux changements climatiques qu'a établies l'IFF pour faire le suivi des progrès accomplis vers l'atteinte de ses objectifs stratégiques, y compris : • l'objectif de la cible; • l'intervalle de temps auquel s'applique la cible; • la période de référence à partir de laquelle les progrès accomplis sont évalués; • toute modification qu'elle a apportée à la cible et les motifs sous-tendant les modifications apportées. Fournir des informations sur l'approche utilisée par l'IFF pour établir et revoir chaque cible, ainsi que pour faire le suivi des progrès accomplis. Fournir des informations sur la performance de l'IFF par rapport à chacune des cibles liées aux changements climatiques et une analyse des tendances ou des variations de sa performance. Pour les cibles liées aux émissions de GES présentées (et les indicateurs correspondants, le cas échéant), fournir des informations sur la compensation des émissions de carbone brutes et nettes, s'il y a lieu, et expliquer le type de compensation (par exemple, crédit carbone, fondée sur des éléments naturels ou autre).	Mesures et cibles > Approche des mesures liées au climat Mesures et cibles > Mesures du fonds général Mesures et cibles > Mesures opérationnelles
	d) Fournir des informations sur les indicateurs intersectoriels suivants : • Risques physiques liés aux changements climatiques : indiquer le montant et le pourcentage des actifs ou des activités qui sont vulnérables aux risques physiques liés aux changements climatiques • Risques de transition liés aux changements climatiques : indiquer le montant et le pourcentage des actifs ou des activités qui sont vulnérables aux risques de transition liés aux changements climatiques; • Possibilités liées aux changements climatiques : indiquer le montant et le pourcentage des actifs ou des activités qui sont compatibles avec les possibilités liées aux changements climatiques • Déploiement du capital : indiquer le montant des dépenses d'investissement, du financement ou des placements déployés pour des possibilités ou risques liés aux changements climatiques • Prix interne du carbone • Rémunération	Mesures et cibles > Indicateurs intersectoriels

Assurance

Rapport d’assurance limitée du professionnel en exercice indépendant de KPMG

Au conseil d’administration et à la direction de Financière Sun Life inc. (« Sun Life »)

Nous avons entrepris une mission d’assurance limitée à l’égard de certaines mesures de rendement de Sun Life, qui sont incluses dans le Rapport sur la durabilité 2025 et le Rapport sur la gestion des risques climatiques d’après la ligne directrice B-15 du BSIF 2025 de Sun Life (les « Rapports »), pour l’exercice clos le 31 décembre 2025.

L’étendue de notre mission d’assurance limitée, telle qu’elle a été convenue avec la direction, comprend les indicateurs de performance (collectivement, l’« information sur l’objet considéré ») et les critères suivants :

Information sur l’objet considéré	Valeur présentée en 2025	Critères
Émissions de gaz à effet de serre (GES) de niveau 1	47 057 t éq. CO ₂	Protocole des GES : Une norme de comptabilisation et de déclaration destinée aux entreprises (version révisée)
Émissions de GES de niveau 2 - selon l’emplacement	36 823 t éq. CO ₂	
Émissions de GES de niveau 2 - selon le marché	37 166 t éq. CO ₂	
Émissions de GES de niveau 3 - Catégorie 3 : Activités liées aux combustibles et à l’énergie	18 609 t éq. CO ₂	
Émissions de GES de niveau 3 - Catégorie 6 : Déplacements d’affaires	18 624 t éq. CO ₂	Protocole des GES de niveau 2 : Une modification à la norme destinée aux entreprises du Protocole des GES
Émissions de GES de niveau 3 - Catégorie 8 : Actifs loués en amont (selon l’emplacement)	23 230 t éq. CO ₂	
Émissions de GES de niveau 3 - Catégorie 8 : Actifs loués en amont (selon le marché)	17 901 t éq. CO ₂	

L’information sur l’objet considéré est identifiée par le symbole 📍 dans les Rapports.

- À l’exception de ce qui est décrit dans le tableau précédent, nous n’avons mis en œuvre aucune procédure de certification relative aux autres informations contenues dans les Rapports, et, en conséquence, nous n’exprimons aucune conclusion sur ces informations.
- Il n’existe aucune exigence obligatoire pour la préparation ou la présentation de l’information sur l’objet considéré. Par conséquent, Sun Life a appliqué les critères suivants (les « critères applicables ») :
- Protocole des GES : Une norme de comptabilisation et de déclaration destinée aux entreprises (version révisée)
 - Protocole des GES de niveau 2 : Une modification à la norme destinée aux entreprises du Protocole des GES

Les critères sont plus amplement décrits dans la méthodologie de déclaration de Sun Life qui se trouve sur le site Web de Sun Life.

Responsabilités de la direction

La direction est responsable de la préparation et de la présentation de l’information sur l’objet considéré conformément aux critères applicables.

La direction est également responsable du contrôle interne qu’elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation et la présentation de l’information sur l’objet considéré exempte d’anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d’erreurs. Cette responsabilité consiste notamment à déterminer les objectifs de Sun Life en ce qui concerne la performance en matière de durabilité et l’information relative à celle-ci, à identifier les parties prenantes et les questions significatives, ainsi qu’à sélectionner ou élaborer des critères appropriés.

Notre responsabilité

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion fournissant une assurance limitée sur l'information sur l'objet considéré sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus. Nous avons réalisé notre mission d'assurance limitée conformément à la Norme internationale de missions de certification (NCMC) 3410, *Missions de certification des bilans des gaz à effet de serre*. Cette norme requiert que nous planifiions et réalisons notre mission de façon à obtenir une assurance limitée que l'information sur l'objet considéré ne comporte pas d'anomalies significatives.

Une mission d'assurance limitée comporte l'appréciation de la pertinence des critères utilisés par Sun Life pour préparer l'information sur l'objet considéré dans les circonstances de la mission, l'évaluation des risques d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et l'adoption de réponses à l'évaluation des risques, adaptées aux circonstances dans la mesure nécessaire.

Nous avons exercé notre jugement professionnel et fait preuve d'esprit critique tout au long de la mission. Nos procédures ont été conçues et mises en œuvre en vue d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés sur lesquels fonder notre conclusion. Dans le cadre de notre mission, nous avons :

- apprécié la pertinence de l'utilisation par Sun Life des critères aux fins de la préparation de l'information sur l'objet considéré dans les circonstances;
- au moyen de demandes d'informations, acquis une compréhension de l'environnement de contrôle de Sun Life, des processus et des systèmes pertinents pour la préparation de l'information sur l'objet considéré, mais nous n'avons pas évalué la conception d'activités de contrôle particulières, ni obtenu d'éléments probants quant à leur mise en œuvre ou testé l'efficacité de leur fonctionnement;
- évalué si les méthodes d'établissement des estimations de Sun Life étaient appropriées et si elles avaient été appliquées de manière uniforme, mais nous n'avons pas testé les données sur lesquelles les estimations sont fondées ni établi nos propres estimations au regard desquelles évaluer les estimations de Sun Life;

- inspecté un nombre limité d'éléments par rapport aux documents justificatifs ou tirés de ceux-ci, selon ce qui convenait;
- mis en œuvre des procédures analytiques et demandé à la direction des explications au sujet des écarts importants que nous avons relevés;
- effectué un nouveau calcul, pour certaines mesures de la performance, et comparé les montants recalculés aux montants comptabilisés;
- pris en considération la présentation de l'information sur l'objet considéré et les informations fournies à son sujet.

Les procédures mises en œuvre dans une mission d'assurance limitée ont une nature et un calendrier différents par rapport à celles mises en œuvre dans une mission d'assurance raisonnable, ainsi qu'une étendue moindre. En conséquence, le niveau d'assurance obtenu dans une mission d'assurance limitée est beaucoup moins élevé que celui qui aurait été obtenu dans une mission d'assurance raisonnable.

Notre indépendance et notre gestion de la qualité

Nous nous sommes conformés aux règles d'indépendance et aux autres règles de déontologie du Code international de déontologie des professionnels comptables (y compris les Normes internationales d'indépendance) publié par l'International Ethics Standards Board for Accountants, ainsi qu'aux règles d'indépendance et aux autres règles ou au code de déontologie pertinents du Canada applicables à l'exercice de l'expertise comptable et se rapportant aux missions de certification, qui sont publiés par les différents organismes professionnels comptables.

Le cabinet applique la Norme canadienne de gestion de la qualité 1, *Gestion de la qualité par les cabinets qui réalisent des audits ou des examens d'états financiers, ou d'autres missions de certification ou de services connexes*, qui exige que le cabinet conçoive, mette en place et fasse fonctionner un système de gestion de la qualité qui comprend des politiques ou des procédures en ce qui concerne la conformité aux règles de déontologie, aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables.

Limites inhérentes importantes

L'information non financière historique, comme celle qui est contenue dans les Rapports, comporte plus de limites inhérentes que l'information financière historique en raison des caractéristiques qualitatives de l'objet considéré sous-jacent et des méthodes utilisées pour déterminer cette information. L'absence d'un ensemble important de pratiques établies sur lesquelles s'appuyer permet la sélection de techniques d'évaluation différentes, mais acceptables, ce qui peut donner lieu à des évaluations sensiblement différentes et nuire à la comparabilité. La nature de ces informations et les méthodes utilisées pour les déterminer, telles qu'elles sont décrites dans les critères applicables, peuvent changer au fil du temps. Il est important de lire la méthode de déclaration de Sun Life qui se trouve sur le site Web de Sun Life.

Conclusion

Notre conclusion a été formulée sur la base et sous réserve des éléments décrits dans le présent rapport. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre conclusion.

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'information sur l'objet considéré de Sun Life pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 n'est pas préparée, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux critères applicables.

Notre conclusion sur l'information sur l'objet considéré ne couvre pas d'autres informations, rapports ou documents qui accompagnent ou contiennent l'information sur l'objet considéré et notre rapport d'assurance, ou qui sont présentés avec ceux-ci.

Restriction à l'utilisation

Notre rapport est destiné uniquement à Financière Sun Life inc. aux fins stipulées dans notre entente de mission. Notre rapport pourrait ne pas convenir à d'autres fins et n'est pas destiné à être utilisé ou invoqué par des tiers. Bien que KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. reconnaisse que les informations fournies dans notre rapport puissent être communiquées, dans leur intégralité, par Financière Sun Life Inc. dans le Rapport sur la durabilité 2025 et le Rapport sur la gestion des risques climatiques d'après la ligne directrice B-15 du BSIF 2025 de Sun Life, KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. n'assume aucune responsabilité ou obligation à l'égard de tiers concernant les informations fournies dans notre rapport.



Comptables professionnels agréés

Toronto, Canada

Le 24 mars 2026